



**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire  
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung

# **Année vitivinicole 2013**

## Rapport annuel

 **Office cantonal de la viticulture**  
Avril 2014

## 1. En bref

Les faits marquants de l'année vitivinicole 2013 sont les suivants :

- Printemps frais et maussade jusqu'à la floraison, ayant entraîné un retard de la floraison d'environ 15 jours par rapport à la moyenne des 10 dernières années et une importante coulure et millerandage à l'origine de la plus petite récolte des 50 dernières années ;
- Important orage de grêle à Saxon le 8 juillet ;
- Trois cépages franchissent la barre des 100 hectares en Valais. Il s'agit du merlot, du gamaret et de savagnin blanc ;
- Premières captures de *Scaphoideus titanus*, vecteur de la Flavescence dorée, en Valais central (Fully, Sion et Sierre) ;
- Soutien du Service de l'agriculture au projet VitiSol « Utilisation durable des sols viticoles en zone sèche » de CHF 28'005.65 ;
- 32.5 millions de litres encavés en 2013, en baisse de 13% par rapport au millésime 2012, respectivement 19% par rapport à la moyenne décennale ;
- Stabilité des volumes de ventes de vins valaisans en Grande Distribution en Suisse à 13.7 millions de litres ;
- Rendement brut de la viticulture valaisanne de 148 millions de francs en baisse de 18 millions (-10.8%). Il s'agit de la quatrième baisse consécutive observée depuis 2010 ;
- Chiffre d'affaire 2012 de la filière vitivinicole valaisanne de 390 millions de francs en baisse de 4.5% par rapport à 2011. Il s'agit de la troisième baisse consécutive observée depuis 2010 ;
- Abrogation des zones viticoles (arrêté de 1980), remplacées par les secteurs d'encépagement ;
- Homologation du règlement Grand Cru de la commune de Leytron ;

Malgré les difficultés rencontrées au cours de la saison, le travail soutenu des vigneronns et encaveurs devrait être couronné par un millésime 2013 avec des vins frais, fins et élégants.

## 2. Paramètres météorologiques et leurs conséquences

### 2.1. Climat de l'année 2013

Après une succession de millésimes précoces, 2013 est une année tardive.

L'hiver a été marqué par un épisode de gel au cours de la nuit du 11 au 12 décembre 2012, durant laquelle la température est descendue à  $-11.6^{\circ}\text{C}$  à l'aérodrome de Sion. Ce froid a provoqué des dégâts très localisés, notamment au Botza d'Ardon où les vignes à couronnement élevé ont spécialement été touchées, alors que les gobelets ont été protégés par la couverture neigeuse. Durant l'hiver, les précipitations supérieures à la norme permirent d'approvisionner correctement en eau les sols viticoles (317 mm à Sion de novembre 2012 à fin mars 2013).

Le printemps a été maussade, notamment le mois de mai avec des températures inférieures à la norme ( $12.9^{\circ}\text{C}$  à Sion). Ces conditions défavorables ont fortement ralenti la croissance de la vigne, si bien que la floraison a eu lieu une quinzaine de jours plus tard que la moyenne des 10 dernières années. Autre conséquence, la coulure et le millerandage ont été particulièrement prononcés.

La météo du mois de mai a également contraint de nombreux vigneron à réaliser leurs chantiers de reconstitution au début du mois de juin. Ces plantations tardives ont particulièrement souffert des faibles précipitations du mois de juin. Ainsi, de nombreux plants de vigne fraîchement plantés ont desséché.

Juillet et août ont été splendides, hormis quelques violents épisodes orageux accompagnés de grêle localisée. Les dégâts les plus importants ont été enregistrés le 8 juillet dans le vignoble de Saxon. Au cours du mois de juillet, d'autres orages de grêle de moindre importance ont touché certaines parties du vignoble de Savièse, Conthey, Sion ou Chamoson. Selon MeteoSuisse, il s'agit du septième été le plus chaud depuis l'introduction des mesures en 1864 sur le plan national.

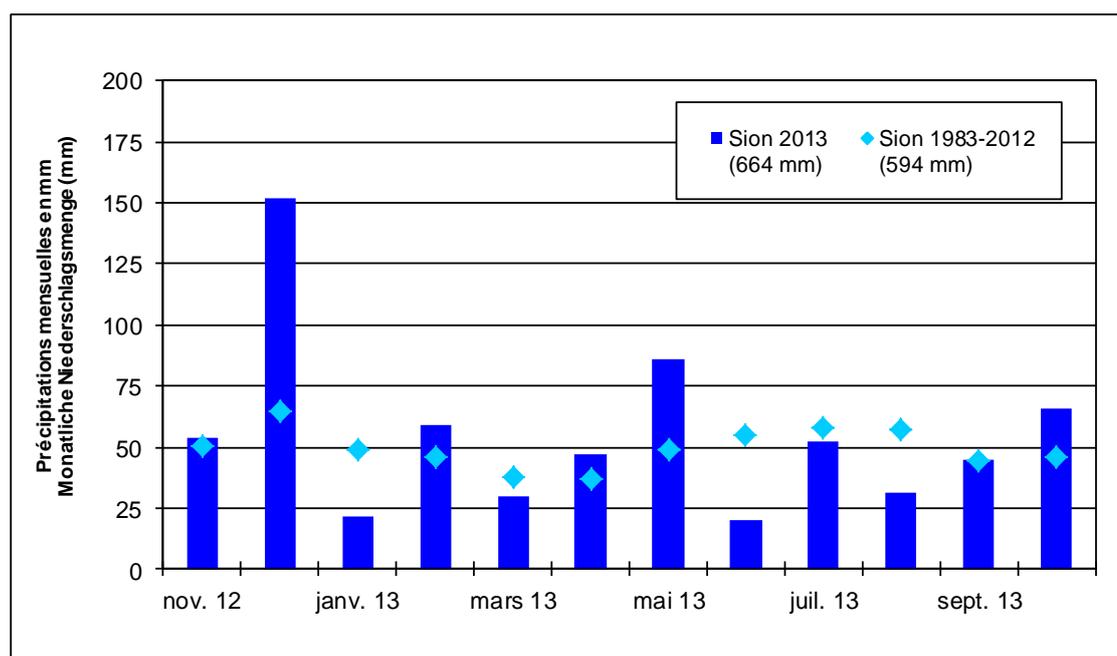
Le mois de septembre a été favorable à la maturation du raisin, offrant notamment de très belles conditions en début et fin de mois. Les raisins ont mûri lentement, ce qui se traduit positivement sur le potentiel aromatique et phénolique. Les vendanges ont officiellement débuté le 7 octobre, pour s'achever dans les premiers jours de novembre. Il s'agit du millésime le plus tardif depuis 1995.

**Ouverture officielle des vendanges : lundi 7 octobre 2013**

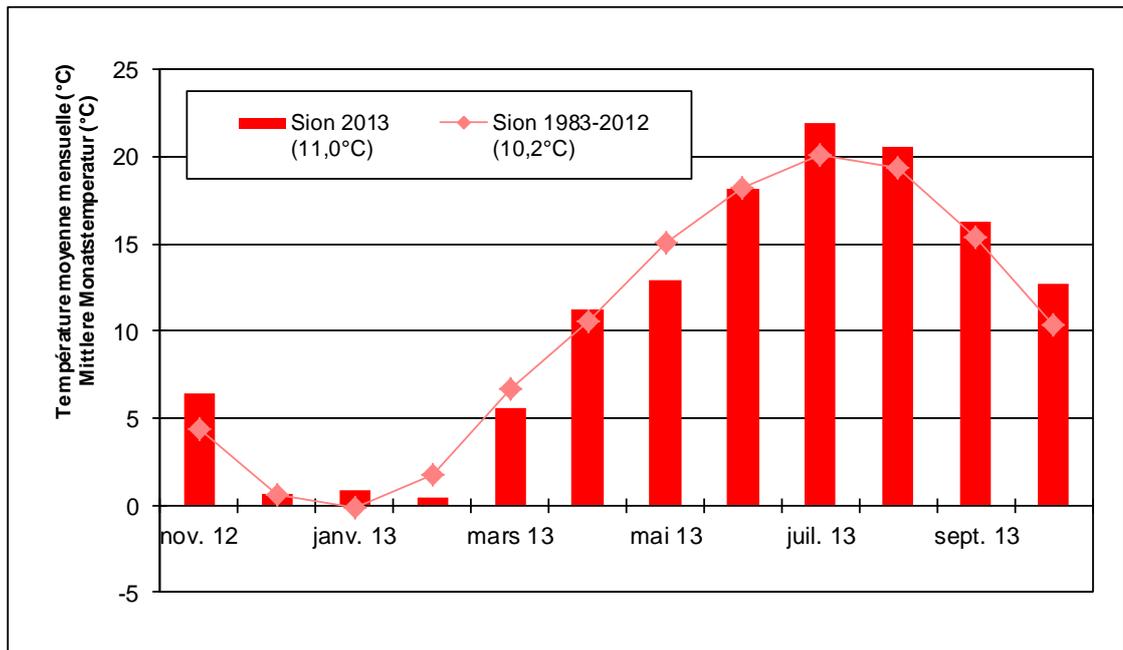
**Tableau 1 Dates de stades phénologiques pour les principaux cépages du vignoble valaisan**

	Code Baggiolini	Code BBCH	Chasselas	Sylvaner	Pinot noir	Gamay	Arvine	Cornalin	Humagne rouge	Syrah
Débourrement	C	09	19.04	17.04	22.04	19.04	17.04	17.04	22.04	22.04
Grappes visibles	F	53	02.05	07.05	07.05	02.05	29.04	29.04	07.05	07.05
Pleine fleur	I	65	19.06	15.06	18.06	17.06	15.06	17.06	18.06	20.06
Début véraison	M	81	12.08	12.08	06.08	12.08	22.08	16.08	28.08	12.08
Vendanges	N	89	09.10	02.10	14.10	02.10	15.10	18.10	25.10	31.10

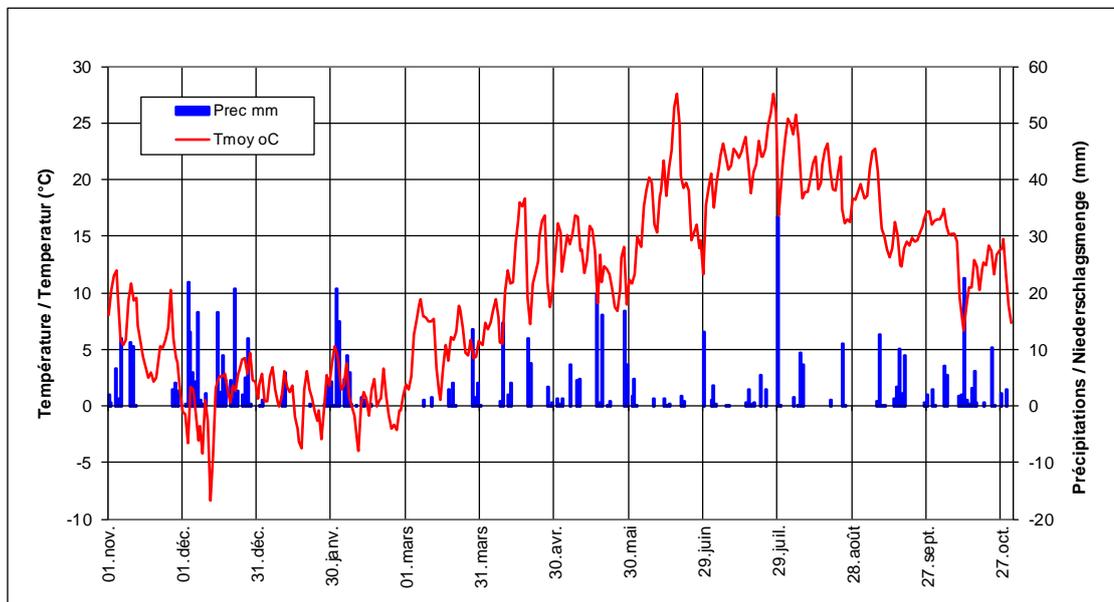
Source : Office cantonal de la viticulture – Observations sur le vignoble de Châteauneuf

**Figure 1 Précipitations mensuelles de novembre 2012 à octobre 2013**

Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

**Figure 2** Températures moyennes de novembre 2012 à octobre 2013

Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

**Figure 3** Températures journalières moyennes et précipitations de novembre 2012 à octobre 2013

Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

L'évolution des températures moyennes et celle de la pluviométrie pour trois régions différentes (Aigle, Sion et Viège) sont présentées dans le Tableau 2 ci-après.

**Tableau 2 Evolution des températures moyennes et de la pluviométrie de trois régions différentes (novembre 2012 à octobre 2013)**

	Température mensuelle moyenne en °C			Précipitations mensuelles en mm		
	Aigle	Sion	Viège	Aigle	Sion	Viège
Nov. 2012	6.6	6.4	4.9	93	54	57
Déc. 2012	2.9	0.6	-0.2	153	152	178
Janv. 2013	1.7	0.9	-0.8	48	22	34
Févr. 2013	0.5	0.4	-1.0	75	59	60
Mars 2013	4.9	5.6	5.4	59	30	12
Avril 2013	10.3	11.2	10.9	100	47	84
Mai 2013	11.7	12.9	12.2	153	86	95
Juin 2013	17.0	18.2	17.6	105	20	41
Juil. 2013	20.9	21.9	21.1	114	52	38
Août 2013	19.2	20.6	19.2	66	31	39
Sept. 2013	15.6	16.3	15.5	98	45	46
Oct. 2013	12.7	12.7	12.8	133	71	45
Année	10.4	10.6	9.8	1199	663	728
<i>Ecart à la norme<sup>a</sup></i>	+ 0.6°C	+ 0.5°C	+ 0.4°C	+ 18.5%	+ 10.0%	+ 22.2%
Avril-Sept.	15.8	16.9	16.1	636	280	342
<i>Ecart à la norme<sup>a</sup></i>	+ 0.1°C	+ 0.6°C	+ 0.7°C	+ 11.4%	- 5.7%	+ 24.4%

Source : MeteoSuisse

<sup>a</sup> normes pour les années 1981 - 2010

### 3. Encépagement et cadastre viticole

#### 3.1. Encépagement

Depuis 1991, grâce aux données transmises régulièrement par les vigneron, l'Office de la viticulture tient à jour le registre des vignes de notre canton.

Au 31 décembre 2013, la surface du vignoble valaisan s'élève 4'941 ha, en baisse de 35 ha par rapport à fin 2012.

La superficie du vignoble valaisan diminue depuis 2006 à un rythme de 0.4 à 0.8% par année. Ces diminutions concernent spécialement les 3 cépages principaux. En 2013, les surfaces de pinot noir, de chasselas et de gamay ont baissés de 86 ha.

Le vignoble valaisan est principalement cultivé en cépages rouges, qui occupent 62% de la surface. La répartition entre cépages rouges et blancs est restée stable au cours des 6 dernières années.

En 2013, trois cépages supplémentaires franchissent la barre des 100 hectares. Il s'agit dans l'ordre décroissant, du savagnin blanc (108 ha), du gamaret (104 ha) et du merlot (102 ha).

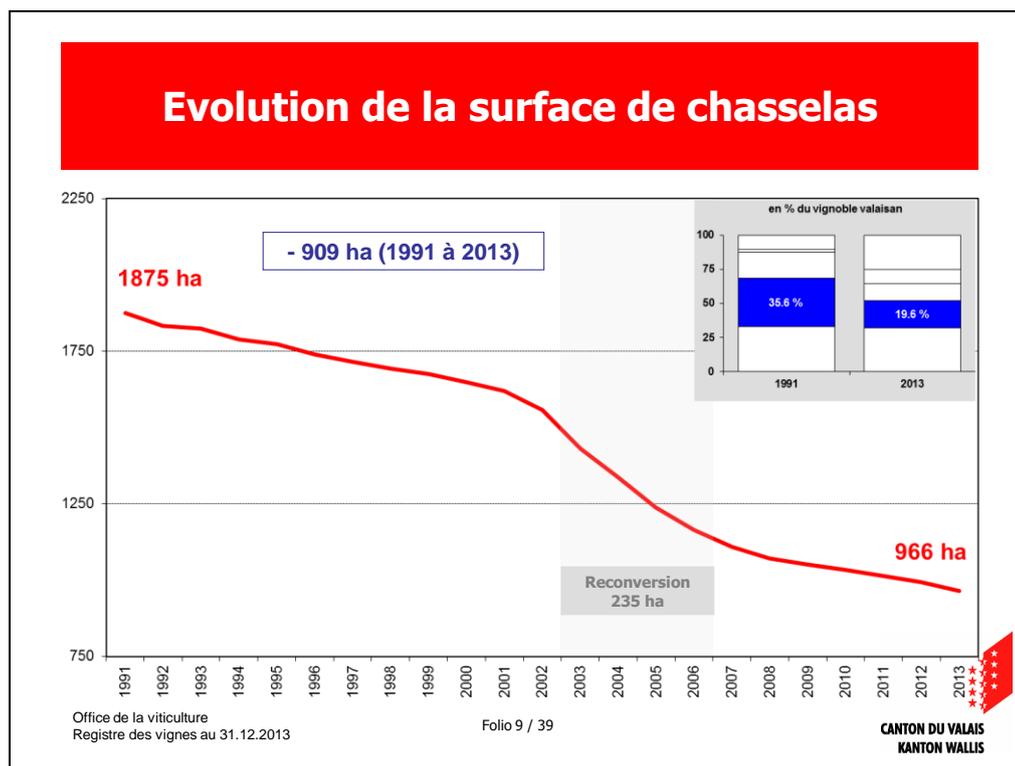
**Tableau 3 Evolution de la surface des cépages (> 100 hectares) du vignoble**

Cépages	Surface (en hectares)						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Δ 2012 - 2013
Arvine	150	153	156	157	166	165	-1
Chasselas	1'072	1'051	1'033	1'014	994	966	-28
Savagnin blanc	75	80	86	92	98	108	10
Sylvaner / Rhin	233	236	239	240	241	242	1
Cornalin	113	116	120	122	128	129	1
Gamaret	82	87	91	94	97	104	7
Gamay	723	705	687	674	654	623	-31
Humagne rouge	125	128	129	130	134	135	1
Merlot	85	87	89	92	94	102	8
Pinot noir	1'713	1'695	1'673	1'646	1'624	1'597	-27
Syrah	157	158	160	160	162	160	-2
Total cépages blancs AOC	1'920	1'912	1'907	1'893	1'885	1'875	-10
Total cépages rouges AOC	3'166	3'152	3'129	3'101	3'083	3'058	-25
Total général	5'092	5'070	5'042	5'001	4'976	4'941	-35

Source : Office cantonal de la viticulture - registre des vignes au 31 décembre 2013

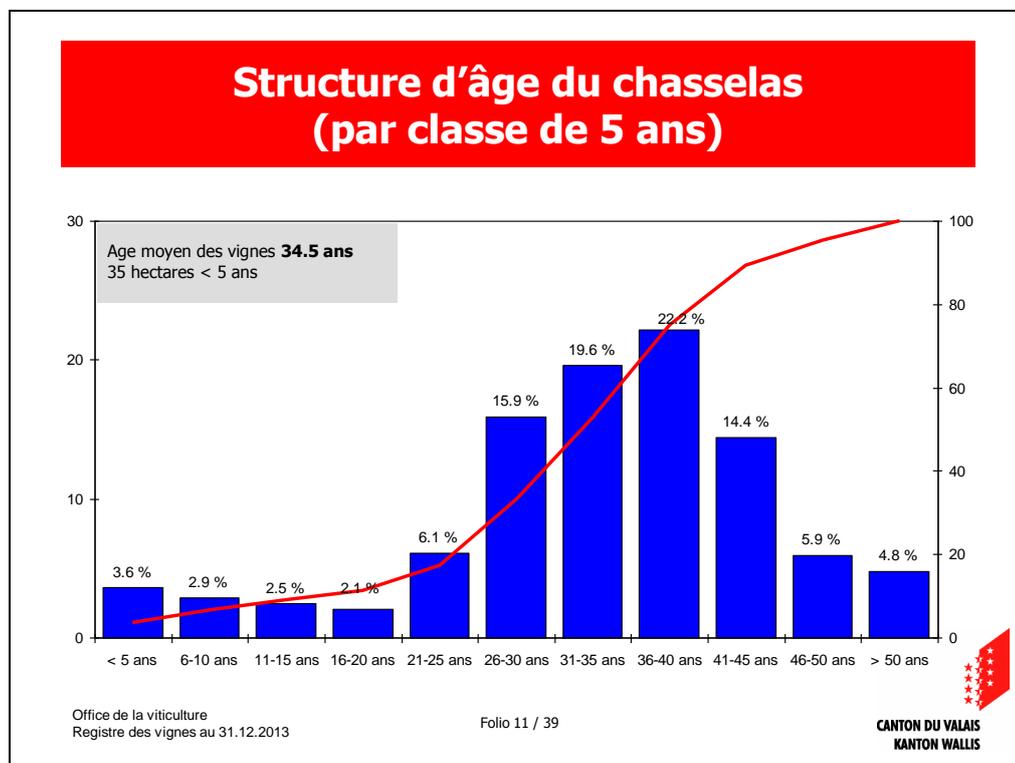
Pour obtenir des informations détaillées ou connaître l'évolution de l'encépagement depuis 1991, veuillez consulter [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture). Deux exemples de graphiques ci-après.

**Figure 4 Evolution des surfaces de chasselas de 1991 à 2013**



Source : Office cantonal de la viticulture – rapport sur l’encépagement du vignoble

**Figure 5 Structure d’âge des surfaces de chasselas en 2013**



Source : Office cantonal de la viticulture – rapport sur l’encépagement du vignoble

## 3.2. Cadastre viticole

### 3.2.1. Plantations de nouvelles vignes

L'Office de la viticulture est responsable des autorisations pour la plantation de nouvelles vignes. Conformément à la législation fédérale et cantonale, toute plantation de nouvelles vignes doit faire l'objet d'une demande préalable attestée par la commune de situation des parcelles et déposée auprès de l'Office (Ordonnance cantonale sur la vigne et le vin de 2004 – OVV : art. 3, 8 à 11 et 13).

Au cours de l'année 2013, 10 demandes ont été déposées et 7 dossiers ouverts en 2012 ont été finalisés. Après analyse, 12 demandes de plantations de nouvelles vignes ont été acceptées pour une surface de 4'765 m<sup>2</sup>.

**Tableau 4 Etat au 31 décembre 2013 des demandes de plantation de nouvelles vignes**

Demandes	Nombre	Surface en m <sup>2</sup>
acceptées	12	4'765
refusées	4	5'589
en cours de traitement	1	1'100
Total	17	11'454

Source : Office cantonal de la viticulture

### 3.2.2. Cépages à l'essai

En Valais, la plantation de cépages ne figurant pas sur la liste de l'Ordonnance sur la vigne et le vin, est soumise à autorisation (art. 34).

En 2013, l'Office de la viticulture a reçu 11 demandes pour la plantation de cépages ne figurant pas sur cette liste. Des conventions d'expérimentation ont été signées portant sur une surface totale de 6'369 m<sup>2</sup>.

### 3.2.3. Gestion du registre des vignes

L'Office de la viticulture est responsable de la délivrance des droits de production (acquits), sur la base des données annoncées au registre des vignes. Ces informations doivent correspondre à la réalité du terrain.

En 2013, lors des visites courantes *in situ* - conseils et vulgarisation, contrôles phytosanitaires, estimation de récolte et contrôle de maturité - l'Office a constaté des différences entre les informations inscrites au registre des vignes et la réalité du vignoble (Tableau 5). Ces différences concernent notamment :

- des parcelles annoncées comme étant en vigne, alors qu'elles sont en fait à l'état de friche (sans ceps) ;
- des parcelles inscrites au registre des vignes, qui ne sont pas ou plus en

vigne (nature erronée) ;

- des parcelles dont la surface annoncée est supérieure à la réalité (surface erronée) ;
- des parcelles en vignes, dont l'entretien ne répond plus aux exigences de l'AOC Valais (densité de ceps insuffisante ou entretien insuffisant).

De plus, de nombreux cas de vignes abandonnées nous ont été signalés. Ces parcelles sont situées sur les territoires de 31 communes.

L'Office de la viticulture a pris les mesures prévues par la législation fédérale et cantonale. Les droits de production correspondant à quelque 10 ha de parcelles non-conformes ont été supprimés ou suspendus. Certaines de ces parcelles pourraient à nouveau bénéficier d'acquits, dès le moment où elles seraient replantées et/ou correctement entretenues.

**Tableau 5 Récapitulatif des différences constatées entre les informations inscrites au registre des vignes et la réalité du vignoble**

Problématique	Nb parcelles	Surfaces (en ha)	Mesures prises
Friche/Pas de ceps	13	1.30	Suppression des acquits
Nature erronée	41	2.70	Suppression des acquits Suppression des parcelles du registre des vignes
Surface erronée	22	1.19	Correction de la surface inscrite au registre des vignes
Vigne abandonnée	39	3.92	Suppression des acquits Mise en demeure pour l'arrachage ou pour la mise en fermage
Vigne mal entretenue	15	0.80	Suspension des acquits Mise en demeure pour la remise en état
Densité de ceps insuffisante	17	1.27	Suppression de l'AOC
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>11.18</b>	

Source : Office cantonal de la viticulture

### 3.2.4. Changement de plateforme informatique

Suite à la décision du canton d'arrêter le développement du système informatique *BS 2000*, une nouvelle application « registre des vignes » a été développée en collaboration avec le Service cantonal de l'informatique, entre fin 2012 et début 2013 dans le système d'exploitation *SAP*. Celui-ci est déjà largement utilisé par la plupart des services de l'administration valaisanne.

Les données du registre des vignes seront également intégrées dans un système d'information du territoire (SIT).

En avril 2013, les données du registre des vignes ont été transférées avec succès sur la plateforme *SAP*. Les envois des extraits des registres des vignes en mai et des acquits à l'automne 2013 ont été effectués à l'aide de cette nouvelle application informatique et se sont déroulés correctement.

Avec ce transfert dans *SAP*, il n'existe plus qu'une seule base de données « vignes » pour le registre des vignes et les paiements directs.

La gestion des informations en est ainsi facilitée et la qualité des données considérablement améliorée.

### **3.2.5. Acquit spécifique pour les vins « Grand Cru »**

Conformément à l'art. 91 al. 2 OVV, l'Office de la viticulture a délivré pour la première fois des acquits spécifiques pour les vins Grand Cru. Seules les communes, dont le règlement Grand Cru communal est à jour, ont bénéficié d'acquits spécifiques Grand Cru pour chaque cépage. Il s'agit des communes de Chamoson, Fully, Saint-Léonard et Sion.

L'avancement de la mise à jour des règlements Grand Cru communaux est présenté au chapitre 11.2.

## **4. Aspects phytosanitaires**

Les premières captures de *Scaphoideus titanus* en Valais central constituent l'élément marquant de cette saison.

Parmi les maladies principales, l'oïdium a été mieux maîtrisé que l'an dernier sur l'ensemble du canton. Le botrytis, bien que discret, a obligé par endroit d'anticiper les vendanges de certains cépages sensibles. Mentionnons également les fréquentes traces d'excoriose observées en été dans le vignoble ; cette maladie a été grandement favorisée par le printemps inhabituellement frais et humide.

Côté ravageurs, les noctuelles et la boarmie sont ceux ayant occasionné le plus de dégâts, nettement supérieurs à l'accoutumée. A l'inverse, les populations d'eudémis sont tellement faibles que les responsables de la lutte par confusion de la région de Sion ont décidé de ne pas poser de diffuseurs pour la 1<sup>re</sup> fois sur la majeure partie de leur vignoble.

### **4.1. Organismes de quarantaine**

#### Flavescence dorée et son vecteur

*Scaphoideus titanus*, le vecteur de la Flavescence dorée, a été capturé pour la première fois en Valais central dans le cadre d'une campagne de surveillance organisée par l'office cantonal de la viticulture dans le courant du mois d'août.

Les résultats des piégeages sur plaques engluées présentés dans le tableau 6

montrent que les populations du vecteur sont très faibles en Valais central.

**Tableau 6 Résultats des piégeages du 2 au 28 août 2013 par commune**

Commune	Port-Valais	Vouvry	Vionnaz	Monthey	St-Maurice	Evionnaz	Vernayaz	Collonges	Dorénaz	Fully	Martigny	Saillon	Leytron	Chamoson	Ardon	Sion	Sierre	Salquenen
Nbre de parcelles prospectées	1	1	1	1	2	1	1	1	3	4	1	4	2	1	1	3	1	1
Nbre moyen d'individus capturés par parcelle	153	13	17	0	3.5	2	0	5	0.7	0.3	0	0	0	0	0	0.3	2	0

En absence de Flavescence dorée, le vecteur est totalement inoffensif pour la vigne. Cette maladie de quarantaine n'a encore jamais été observée en Valais ; sur le plan Suisse, elle reste cantonnée au Tessin.

Afin d'éviter d'introduire la maladie en Valais, il est obligatoire de ne planter que des barbués pourvus d'un **passport phytosanitaire** ayant la mention **ZP-d4**. Il ne faut en aucun cas introduire des plants de vigne, des barbués ou des rameaux-greffons dont l'état sanitaire n'est pas garanti.

## 4.2. Maladies à phytoplasmes, virales et bactériennes

### 4.2.1. Le Bois noir

En 2013, un seul échantillon présentant des symptômes de Jaunisse de la vigne et prélevé aux Evouettes a été transmis à Agroscope pour analyse. Celui-ci a révélé que le cep de Gamaret en question était porteur du phytoplasme du Bois noir.

Le relevé annuel des ceps atteints de Bois noir dans trois parcelles du district de Sierre montre que le nombre de ceps présentant des symptômes y demeure stable, voire diminue.

### 4.2.2. Les viroses

Les différentes viroses habituellement observées dans notre vignoble se sont manifestées avec une intensité pouvant être qualifiée de « normale ».

## 4.3. Maladies fongiques

### 4.3.1. Le mildiou

Les oospores<sup>1</sup> de mildiou étaient mûres entre le 5 et le 8 mai selon les sites, soit avec 8 jours de retard sur la moyenne décennale. Les conditions d'infections primaires ont été réunies le 10 mai sur l'ensemble du vignoble valaisan situé en-

<sup>1</sup> Oospores : œufs d'hiver

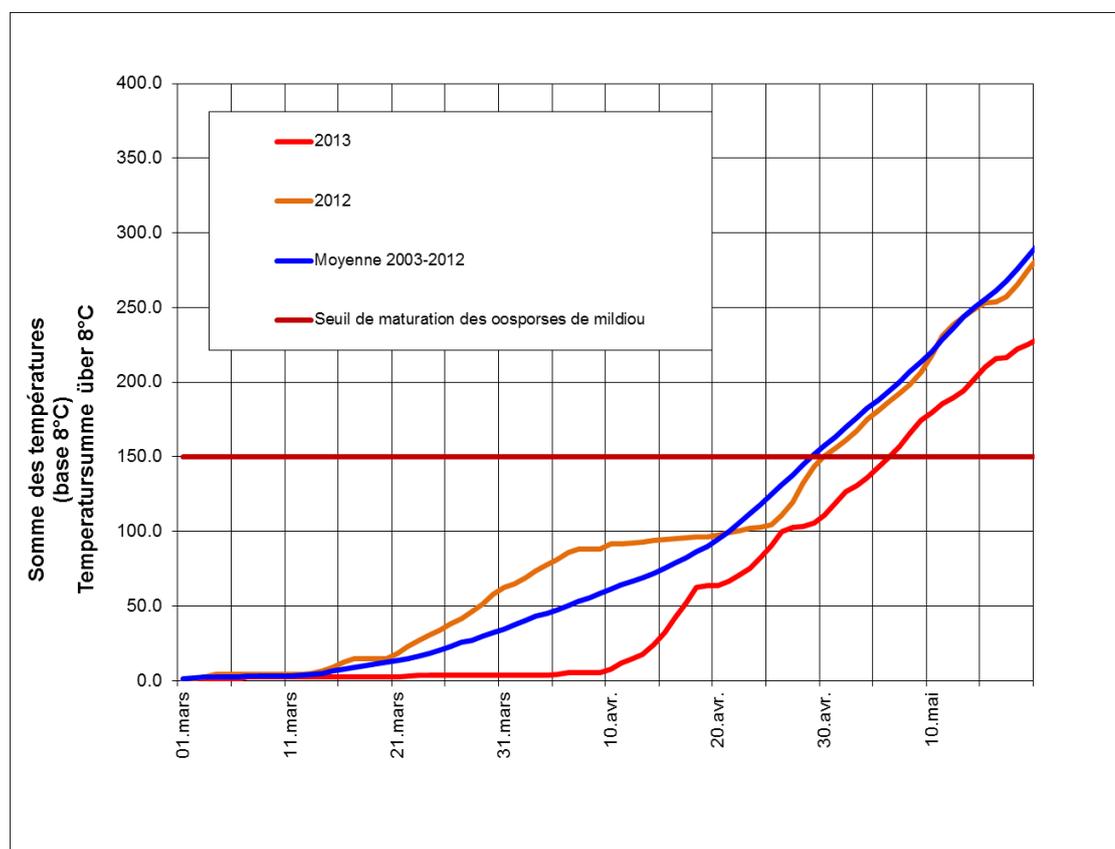
dessous de 800 mètres d'altitude environ, selon le modèle utilisé par la plateforme [www.agrometeo.ch](http://www.agrometeo.ch). Dans ces secteurs, la vigne avait alors juste atteint le stade « grappe visible » (stades F et 53). L'observation de quelques taches d'huile le 21 mai à Fully et Saillon a permis de valider ces données théoriques, localement du moins. Ailleurs, les premières traces ont été observées à partir de début juin, résultat probable d'une 2<sup>e</sup> infection primaire enregistrée le 17 mai.

La moitié des viticulteurs a réalisé le premier traitement contre le mildiou entre le 17 et le 21 mai. Ceux-ci ont en moyenne réalisé une application de plus que d'habitude avant la floraison, du fait du développement très lent de la végétation jusqu'à mi-juin.

Le mildiou est demeuré plutôt discret jusqu'aux vendanges, à l'exception de quelques parcelles où des symptômes sur grappes (rot brun) ont été observés vers la fin de l'été. De même, d'importantes attaques de la partie supérieure de la végétation se sont déclarées localement.

Dans les secteurs sujets aux attaques tardives de mildiou, les traitements à base de cuivre se sont poursuivis jusqu'aux derniers jours du mois d'août, du moins pour les cépages de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> époque.

**Figure 6** Somme des températures journalières supérieures à 8°C pour la période mars-mai 2013



Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

#### **4.3.2. L'oïdium**

Bien que certains symptômes d'oïdium sur feuilles aient déjà été signalés à début juin, avant la floraison, cette maladie s'est surtout développée à partir de la nouaison. Dès fin juin, des grains isolés touchés par ce parasite ont été observés dans de nombreuses parcelles. Heureusement, l'oïdium a pu être maîtrisé avant la fermeture des grappes dans la grande majorité des cas.

Vu la véraison tardive, les traitements se sont en grande partie poursuivis jusqu'à mi-août. Sur cépages à maturité tardive, des développements d'oïdium en fin de saison sur les rafles des grappes, voire sur des grains millerandés restés verts ont été observés à plusieurs reprises. Les traitements avec du cuivre appliqués en fin de saison sur l'ensemble de la végétation et des grappes ont montré une efficacité intéressante contre l'oïdium, en plus de la protection recherchée contre le mildiou.

Finalement, bien que la pression fut élevée (mais inférieure à 2012), le bilan de la lutte contre l'oïdium est positif. L'abandon des strobilurines par les producteurs valaisans qui ont dans ce sens largement suivi nos recommandations a sans doute grandement contribué à ce bon résultat.

Malgré une amélioration du modèle VitiMeteo-Oidium de la plateforme [www.agrometeo.ch](http://www.agrometeo.ch), son utilité pour la pratique demeure limitée. Il a cependant le mérite de rappeler aux viticulteurs que la lutte contre l'oïdium se gagne entre la floraison et la fermeture des grappes, et non pas après véraison !

#### **4.3.3. La pourriture grise**

Les vendanges se sont déroulées avec quelques épisodes de pluie. Malgré cela, l'intensité de la pourriture grise est demeurée faible ; celle-ci n'a donc pas entraîné de pertes de récolte, mais a parfois obligé d'anticiper les vendanges notamment pour le cornalin et l'arvine.

#### **4.3.4. La piqûre acétique**

Cette maladie est demeurée beaucoup plus discrète que ces dernières années. Peut-être à mettre en relation avec la maturation tardive du raisin, à une saison où les températures plus basses ralentissent l'activité des différents organismes pouvant jouer un rôle dans le développement de cette maladie (drosophiles, guêpes, abeilles, bactéries...)

#### **4.3.5. Le rougeot**

Aucun cas de rougeot n'a été signalé en 2013.

#### **4.3.6. L'excoriose**

Des symptômes d'excoriose ont été observés nettement plus fréquemment qu'à l'accoutumé en Valais. Les conditions fraîches et humides du début de saison ont été particulièrement favorables à ce champignon. En cas de forte présence dans la

parcelle, un traitement au soufre mouillable à 2% est recommandé l'année suivante au stade pointe verte.

#### **4.3.7. Les maladies du bois (Esca et Eutypiose)**

De nombreux ceps atteints d'Esca ont été observés durant l'été, sans pour autant que nous notions une augmentation du nombre de cas.

#### **4.3.8. Le pourridié**

Bien qu'aucun nouveau cas de pourridié ne nous ait été signalé en 2013, il convient de rappeler qu'en absence de produits de traitement, une préparation soignée du terrain s'avère particulièrement importante lors des nouvelles plantations.

#### **4.3.9. Le black rot**

Aucun signalement de black rot ne nous a été communiqué.

#### **4.3.10. Le dépérissement de la syrah**

Afin de réduire les risques d'être confronté à des problèmes de dépérissement de la syrah, il convient de privilégier l'un des trois clones suivants : 470 (très peu productif), 524 et 747 ou des sélections massales.

### **4.4. Les ravageurs : Insectes**

#### **4.4.1. Les vers de la grappe**

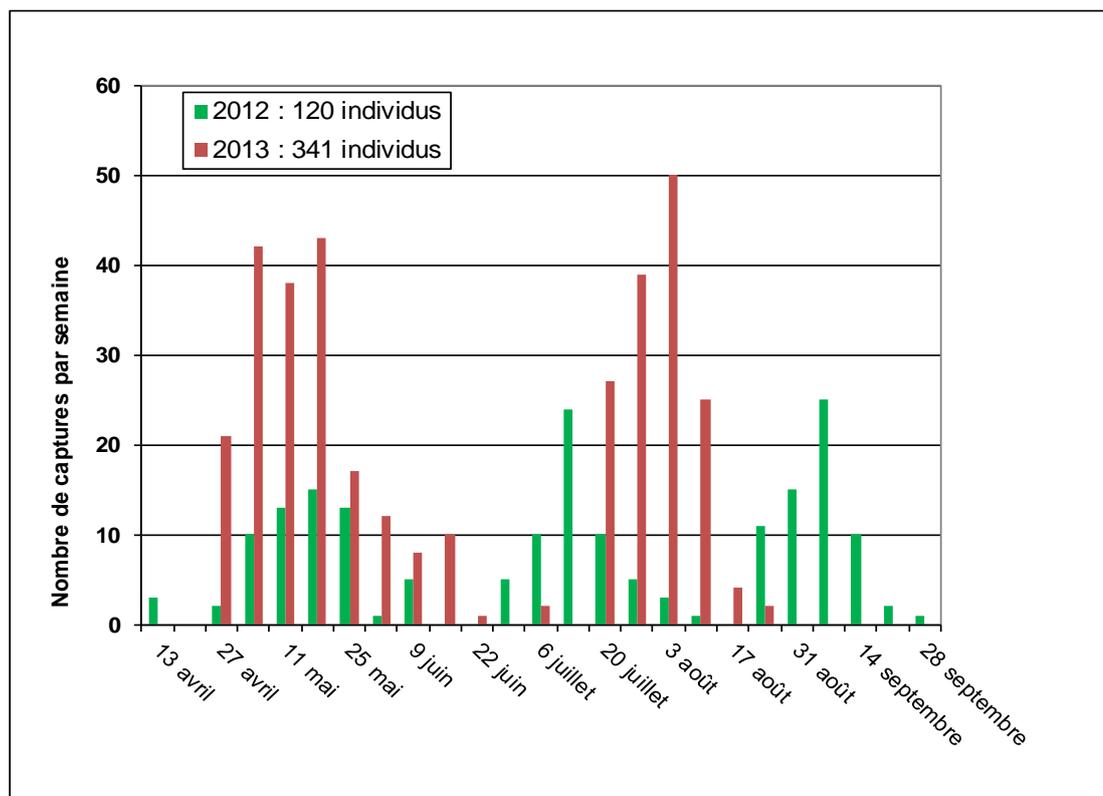
La pression des vers de la grappe a légèrement augmentée par rapport à ces deux dernières années, mais reste cependant faible. Dans les vignobles du Haut-Valais ne pratiquant pas la confusion, un maximum de 15% de tissages a été observé en 1<sup>re</sup> génération.

Le premier vol d'Eudémis a débuté vers le 20 avril et a duré environ 6 semaines. Son intensité a été supérieure à celle enregistrée en 2012, mais reste néanmoins dans des niveaux très bas.

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération, qui a débuté à mi-juillet, s'est étalé sur un mois.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, aucune capture n'a eu lieu en 3<sup>e</sup> génération dans les parcelles où s'effectuent les suivis des vols.

**Figure 7 Courbes de vol d'Eudémis dans le Haut-Valais. Exemple de Visperterminen. Comparaison 2012-2013**



Source : Office cantonal de la viticulture - réseau de pièges

#### Lutte par confusion :

En 2013, la lutte par confusion a été installée sur 5 nouveaux hectares à Tourtemagne et Vionnaz. La part du vignoble valaisan pratiquant cette méthode s'élève dorénavant à 92%. L'efficacité de cette technique a été excellente sur l'ensemble du canton, malgré une présence d'eudémis à nouveau constatée dans la région de Mazembroz. Celle-ci ne justifia toutefois un traitement.

Les subventions cantonales sont restées inchangées. Elles ont été versées à raison de CHF 35.00 pour 500 diffuseurs, respectivement CHF 100.00 dans les nouveaux secteurs. Le montant total s'élève à CHF 121'469.00

#### Lutte chimique (vignobles hors confusion)

Dans les secteurs précoces, un traitement ovicide était envisageable dès mi-juillet et un traitement larvicide sélectif entre le 20 et le 27 juillet.

#### Autres stratégies

Dans la région sierroise, les populations demeurent si faibles qu'aucune lutte ne doit être envisagée contre ces ravageurs (source = réseau de 10 pièges à phéromone ; 9 individus capturés en moyenne en 1<sup>re</sup> génération, max = 37 individus).

Au vu de la très faible pression d'eudémis enregistrée en Valais central depuis plusieurs années, le groupement de Sion a décidé de ne pas installer de diffuseurs en 2013 dans les vignes situées sur le coteau en rive droite du Rhône, sur près de 280 ha. L'absence de captures dans les pièges, ainsi que l'absence de tissages sur environ 10'000 grappes contrôlées en 1<sup>re</sup> génération a confirmé que la lutte est actuellement inutile contre les vers de la grappe dans ce périmètre.

#### **4.4.2. La cicadelle verte**

Le vol de la cicadelle verte n'a pas été suivi en 2013. Aucun dépassement de seuil n'a été révélé lors des contrôles phytosanitaires et les symptômes sur feuilles ont été pratiquement inexistant, même dans les régions où ils apparaissent habituellement en automne (Chamoson, Leytron).

#### **4.4.3. La pyrale de la vigne**

Ce ravageur n'a justifié des traitements que de manière très localisée à Ardon et Chamoson. Le nombre de captures à Leytron est resté faible (65 papillons). Un deuxième piège installé à Ardon, dans un vignoble où des chenilles se rencontrent facilement a capturé 95 papillons.

#### **4.4.4. Les chenilles de printemps (boarmie, noctuelles)**

Les chenilles de printemps sont probablement les insectes ayant occasionné le plus de dégâts dans le vignoble valaisan cette année. En absence de traitement, certaines parcelles ont montré des taux de bourgeons rongés avoisinant les 10%. A de nombreuses reprises, des dégâts ont été signalés dans des parcelles habituellement indemnes.

Les parcelles touchées nécessitent un contrôle attentif lors du gonflement des bourgeons au printemps suivant.

#### **4.4.5. Les cochenilles**

La pression des cochenilles est restée faible. Ces ravageurs s'observent de façon très ponctuelle dans le vignoble valaisan.

### **4.5. Les ravageurs : Acariens**

#### **4.5.1. L'acariose**

Cet acarien est resté sur le devant de la scène, puisque des blocages ont à nouveau été observés dans de nombreuses parcelles (surtout les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> feuilles). Les traitements curatifs effectués après observation des symptômes ont montré une très bonne efficacité ; ils ne doivent pas systématiquement être complétés par un traitement au débourrement l'année suivante.

L'intensité des attaques reste délicate à prévoir. Le suivi d'un réseau de 18 parcelles, en collaboration avec Agroscope, se poursuit.

#### 4.5.2. L'érinose

Ce ravageur est resté très discret.

#### 4.5.3. Les araignées rouges et jaunes

Les araignées rouges sont toujours parfaitement maîtrisées par les typhlodromes, bien présents dans le vignoble valaisan. Nettement moins de cas d'araignées jaunes ont été observés dans le vignoble par rapport à 2012.

#### 4.6. Les ravageurs occasionnels

Des symptômes **d'écrivain** (*Bromus obscurus*) ont à nouveau été observés dans les vignobles de Fully-Saillon-Martigny, mais également de façon très ponctuelle dans d'autres régions (Conthey, Flanthey, Chalais...). Les parcelles concernées étaient majoritairement localisées à proximité de surfaces boisées (forêts ou autre).

A Conthey (Aven), une parcelle de pinot noir a été très fortement touchée par cet insecte sur environ 200 m<sup>2</sup>. Les prélèvements d'épiderme sur les rameaux ont fortement limité la croissance végétative et entraîné un important retard de maturité des grappes (env. 10°Oe en moins par rapport aux ceps sains au 2 octobre), probablement dû à un rapport kg de raisin/surface foliaire exposée trop faible.

Les **perce-oreilles** n'ont pas fait l'objet d'un suivi systématique en 2013. Leur présence durant les vendanges semble avoir été plus discrète que ces dernières années. Peut-être à mettre en relation avec l'année tardive.

La dégustation de deux vins vinifiés par Agroscope et issus de vendanges 2012 de gamay provenant d'une même parcelle, mais contenant 3, respectivement 9,5 perce-oreilles par kilo de raisin a permis de constater l'impact très négatif d'une présence importante d'insectes dans le raisin. En effet, le vin issu de la variante la plus peuplée de perce-oreilles a été jugée impropre à la consommation. Le bouquet et le palais étaient totalement altérés par une forte odeur de formique et de « fumée froide », masquant totalement le cépage. La bouche était très astringente et asséchante en finale. Le 2e vin était également altéré, mais dans une moindre mesure : manque de netteté et de pureté, notes de « sec », bouche astringente, amère, finale légèrement asséchante.

#### 4.7. Les adventices

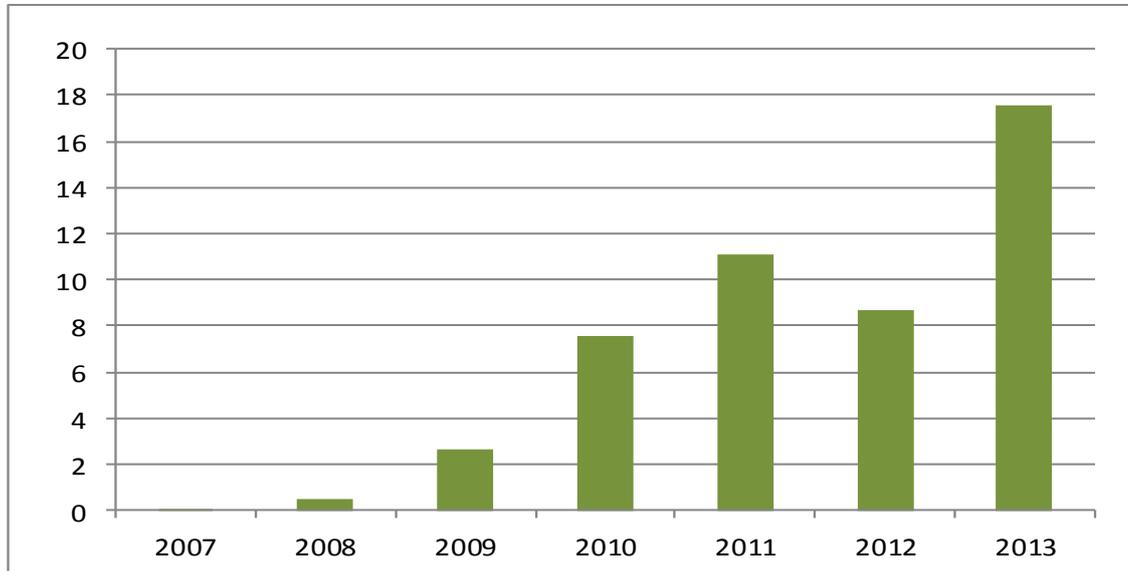
##### 4.7.1. L'alternative aux herbicides

Les surfaces enherbées par le Brome des toits ou par des mélanges développés récemment pour le vignoble valaisan ont fortement augmenté en 2013, en grande partie grâce au lancement du projet VitiSol.

Alors qu'entre 2009 et 2012, un total d'environ 27 ha de vignes avait étéensemencé avec ces espèces, 17 ha l'ont été rien qu'en 2013. Le Brome des toits a été semé sur 61% de cette surface, les mélanges pour interligne sur 30% et le solde concerne les mélanges pour talus de banquettes (9%).

Le 83% des semis ont eu lieu dans le cadre du projet VitiSol « Utilisation durable des sols viticoles en zone sèche ».

**Figure 8 Surfaces ensemencées avec du brome des toits ou des mélanges développés pour le vignoble valaisan entre 2007 et 2013**



Source : Office cantonal de la viticulture

L'**essai** mis en place début octobre 2012 dans une parcelle de chasselas au domaine d'Agroscope à Leytron se poursuit. Notre office y réalise régulièrement des relevés botaniques, alors qu'Agroscope étudie l'effet des différents enherbements sur la vigne, sur le raisin et sur la qualité du vin.

#### 4.7.2. Les plantes invasives

Nous n'avons pas entrepris des contrôles spécifiques de plantes invasives dans le vignoble en 2013.

Rappelons que toute observation de plantes invasives (Séneçon du Cap, Ambroisie) dans le vignoble doit être signalée à notre Office, afin de mettre en œuvre les mesures adéquates pour freiner leur propagation en Valais.

Pour plus d'informations :

<http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=27572&RefMenuID=20013&RefServiceID=263>

## 4.8. Suivi des produits phytosanitaires et techniques d'application

### 4.8.1. Analyse de programmes de traitement (87 dossiers)

#### Bilan d'utilisation des fongicides :

En moyenne cantonale, 6,9 traitements ont été effectués par parcelle (hors poudrages et traitements spécifiques de la zone des grappes). Cette valeur est identique à celle de l'an passé, mais ne s'explique pas tant par une forte pression de maladie que par la période de traitements qui a été plus longue que d'habitude, à cause notamment du développement de la végétation fortement ralenti par les basses températures en début de saison et d'un début de véraison tardif.

Une analyse des anti-oïdiums appliqués par les viticulteurs montre que les recommandations du canton ont été largement suivies, puisque les strobilurines ne représentent plus que 1% de tous les anti-oïdiums, contre 19% avant la découverte de la résistance. Ils ont été essentiellement remplacés par le soufre mouillable, dont la part est passée de 21 à 36% entre 2010 et 2013.

Signalons enfin que le nombre maximal d'applications par groupe chimique a été dépassé à 4 reprises (5% des plans de traitement analysés) et que cela concernait toujours les ISS. Cela confirme nos craintes déjà exprimées vis-à-vis de la tendance actuelle, visant à combiner dans le même produit anti-oïdium deux matières actives, dont un ISS. Il convient de ne pas oublier de comptabiliser ce traitement comme ISS également.

#### Bilan d'utilisation des insecticides / acaricides :

- 83% des viticulteurs interrogés n'ont pas appliqué d'insecticides en 2013, le solde (17%) a effectué un seul traitement, dans une très large mesure avec un insecticide sélectif et respectueux de l'environnement ;
- les esters phosphoriques (Pyrinex et Reldan) représentent 3% des traitements insecticides effectués ;
- 8% des viticulteurs ont réalisé un traitement « d'hiver » (stade « bourgeon gonflé ») et la même proportion a traité curativement contre l'acariose dans leur parcelle de référence.

**Tableau 7 Utilisation des insecticides et acaricides en Valais**

		2009	2010	2011	2012	2013
% de producteurs ayant réalisé ...	Aucune lutte ou seulement la confusion	72	75	83	88	83
	1 traitement insecticides (avec ou sans confusion)	27	24	16	12	17
	2 traitements insecticides (avec ou sans confusion)	1	1	1	0	0
	3 traitements insecticides (avec ou sans confusion)	0	0	0	0	0
Part des insecticides (y compris la	des moyens sélectifs et/ou respectueux de l'environnement	82	87	89	93	90

confusion représentée par ...	des huiles + insecticides	15	11	11	7	7
	des esters phosphoriques	3	2	0	1	3
% des producteurs ayant réalisé un traitement au débourement (huile + insecticides ou soufre mouillable)		16	11	15	7	8
% de producteurs ayant réalisé un traitement avec un acaricide curatif		3	16	6	5	8

Source : Office cantonal de la viticulture - Analyse de 87 plans de traitement

#### 4.8.2. Le contrôle des appareils de traitement

Le réglage de 83 appareils de traitements s'est déroulé du 15 avril au 7 mai 2013. Les résultats de contrôles sont très stables d'une année à l'autre :

- 59% des appareils étaient en tous points conformes aux exigences ;
- 18% ne nécessitaient que le remplacement du manomètre par un modèle plus finement gradué (graduation par 0.5 bar exigée pour une pression de travail jusqu'à 5 bars) ;
- les autres remarques les plus fréquentes concernent le changement de buses (19%) et la réparation/installation du dispositif anti-goutte (6%).

#### 4.8.3. L'adaptation des doses de produit au volume foliaire

Le dosage des produits de traitement en fonction du volume foliaire est toujours effectué dans le vignoble de plaine de Châteauneuf. L'économie réalisée par rapport au dosage effectué en fonction de la phénologie sera quantifié en 2014.

#### 4.9. Bulletins phytosanitaires

Le Service de l'agriculture tient régulièrement informés les vigneron sur la situation phytosanitaire du vignoble et les conseille sur les stratégies de protection à adopter.

En 2013, 11 bulletins phytosanitaires en français concernant la viticulture ont été émis entre le 28 février et le 7 août, dont celui consécutif à la grêle de Saxon envoyé uniquement par fax et e-mail. Durant la même période, 5 communiqués phytosanitaires ont été spécialement rédigés pour le Haut-Valais.

Ces bulletins phytosanitaires sont diffusés via le site internet du Service de l'agriculture [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture), par le Nouvelliste ou par la souscription d'un abonnement.

## 5. Fumure

Dans le cadre de son activité de conseils, l'Office de la viticulture offre aux vignerons qui le souhaitent, un conseil de fumure sur la base des analyses de sol.

En 2013, l'Office de la viticulture a interprété 108 analyses de sol.

## 6. Surfaces viticoles à biodiversité naturelle

La progression des surfaces de vigne en biodiversité naturelle de niveau de qualité II (ancien OQE) se poursuit. Ces surfaces atteignent aujourd'hui 144 ha, répartis entre 100 exploitants.

En 2013, 29 vignerons ont adressé une demande de contribution écologique pour une surface de 19.7 ha. Près de 60% de cette surface présentait une qualité écologique donnant droit aux contributions. Le solde sera contrôlé à nouveau au printemps 2014. Le tableau 8 présente l'évolution des demandes, des surfaces inscrites et des résultats des contrôles depuis 2008.

**Tableau 8 Statistiques des demandes de contributions pour les vignes à biodiversité de 2008 à 2013**

Année	Nombre d'exploitants	Surface inscrite (ha)	Nombre d'expertises réalisées	% de la surface inscrite avec qualité
2013	29	20	81	* 58%
2012	50	76	180	74%
2011	28	23	71	72%
2010	20	17	46	90%
2009	12	18	53	70%
2008	35	87	211	66%

\* : résultat provisoire car les surfaces restantes seront contrôlées à nouveau au printemps 2014

Source : Office cantonal de la viticulture

## 7. Paramètres de la récolte 2013

### 7.1. Estimation de la récolte potentielle

Conformément à l'article 74 de l'Ordonnance du 17 mars 2004 sur la vigne et le vin, l'Office de la viticulture a procédé entre le 15 et le 23 juillet 2013, à l'estimation de la récolte potentielle sur 559 parcelles représentatives du vignoble valaisan et réparties sur l'ensemble du canton. Les principales observations peuvent être résumées comme suit :

- De manière générale, on constate une forte hétérogénéité de la charge entre les parcelles, voire entre les ceps à l'intérieur d'une même parcelle. Cette hétérogénéité est due à la coulure et au millerandage, deux phénomènes qui se sont exprimés avec une intensité plus ou moins forte selon les cépages.
- Le potentiel de récolte est spécifique à chaque cépage. Cette année, la récolte potentielle est inférieure à la moyenne des 5 dernières années pour tous les cépages observés. Cette diminution s'échelonne entre 8% pour l'humagne rouge et plus de 30% pour le pinot noir, le cornalin et l'arvine.

**Tableau 9 Evolution pluriannuelle du nombre de grappes par cep et du poids de la grappe médiane à la vendange**

	Nombre moyen de grappes par cep (décomptage de grappes sur 10 ceps successifs)							Poids de la grappe médiane à la vendange (g) (nombre de baies x poids indicatif de la baie)						
	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2008 à 2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2008 à 2012	2013
Pinot noir	8.6	9.3	8.1	8.8	7.6	8.6	7.5	172	203	165	188	166	177	132
Chasselas	7.6	7.9	7.6	7.5	7.0	7.7	6.3	291	311	295	275	281	290	288
Gamay	8.8	9.1	8.2	8.9	8.2	8.8	7.5	204	208	220	214	211	219	173
Sylvaner	-	-	8.9	8.3	9.0	-	7.5	-	-	183	198	217	-	169
Syrah	8.8	8.9	8.6	7.7	8.0	8.4	6.6	229	243	218	178	230	212	200
Arvine	7.9	8.0	7.7	7.4	8.1	7.6	5.8	235	22	229	152	215	208	178
Humagne r	5.6	5.9	6.5	6.1	6.0	6.2	5.8	279	285	286	228	286	274	255
Cornalin	6.2	4.6	6.9	5.7	6.5	5.8	5.4	288	294	331	240	258	271	207

Source : Office cantonal de la viticulture

L'estimation de la récolte potentielle a pour but de donner à l'ensemble de la production et de l'encavage, les consignes de dégrappage en vue de respecter les limites quantitatives de production en vigueur. Au vu des résultats de l'estimation, il s'avérait nécessaire de régler la récolte potentielle 2013, tous cépages confondus. En l'absence de problèmes, il fallait s'approcher des valeurs indiquées ci-après.

**Tableau 10 Nombre de grappes médianes par m<sup>2</sup> à conserver à la vendange pour différents cépages**

	Limites quantitatives de production AOC (kg/m <sup>2</sup> ) (B.O. du 28 juin 2013)	Poids indicatif de la grappe médiane	Nombre de grappes médianes par m <sup>2</sup> à la vendange*
Pinot noir	1.1	132	8
Chasselas	1.3	288	4 à 5
Gamay	1.1	173	6 à 7
Sylvaner	1.2	169	7
Syrah	1.2	200	6
Arvine	1.2	178	6 à 7
Humagne rouge	1.2	255	5
Cornalin	1.2	207	6

Source : Office cantonal de la viticulture

## 7.2. Evolution de la maturité

Conformément à l'article 74 de l'Ordonnance du 17 mars 2004 sur la vigne et le vin, l'Office de la viticulture a procédé entre le 10 septembre et le 8 octobre 2013, au contrôle hebdomadaire de l'évolution de la maturation du raisin. Durant cette période, plusieurs vigneron valaisans nous ont fourni 472 échantillons de baies issus de parcelles représentatives du vignoble valaisan et répartis sur l'ensemble du canton.

Les principales observations concernant les paramètres de la maturation de la vendange sont résumées ci-après.

L'Office de la viticulture tient les vigneron régulièrement informés sur l'évolution de la maturité, par le biais d'un bulletin hebdomadaire. Ainsi, entre le 11 septembre et le 9 octobre 2013, 5 communications ont été diffusées via le site internet du Service de l'agriculture et le Nouvelliste ou transmises directement aux vigneron détenteurs d'un abonnement.

### 7.2.1. Poids des baies

En 2013, le poids des baies des cépages observés était inférieur à celui du millésime 2012. Des températures supérieures et des précipitations inférieures à la norme durant l'été ont probablement limité la prise de poids des baies. L'évolution des poids des baies est présentée dans la Figure 9.

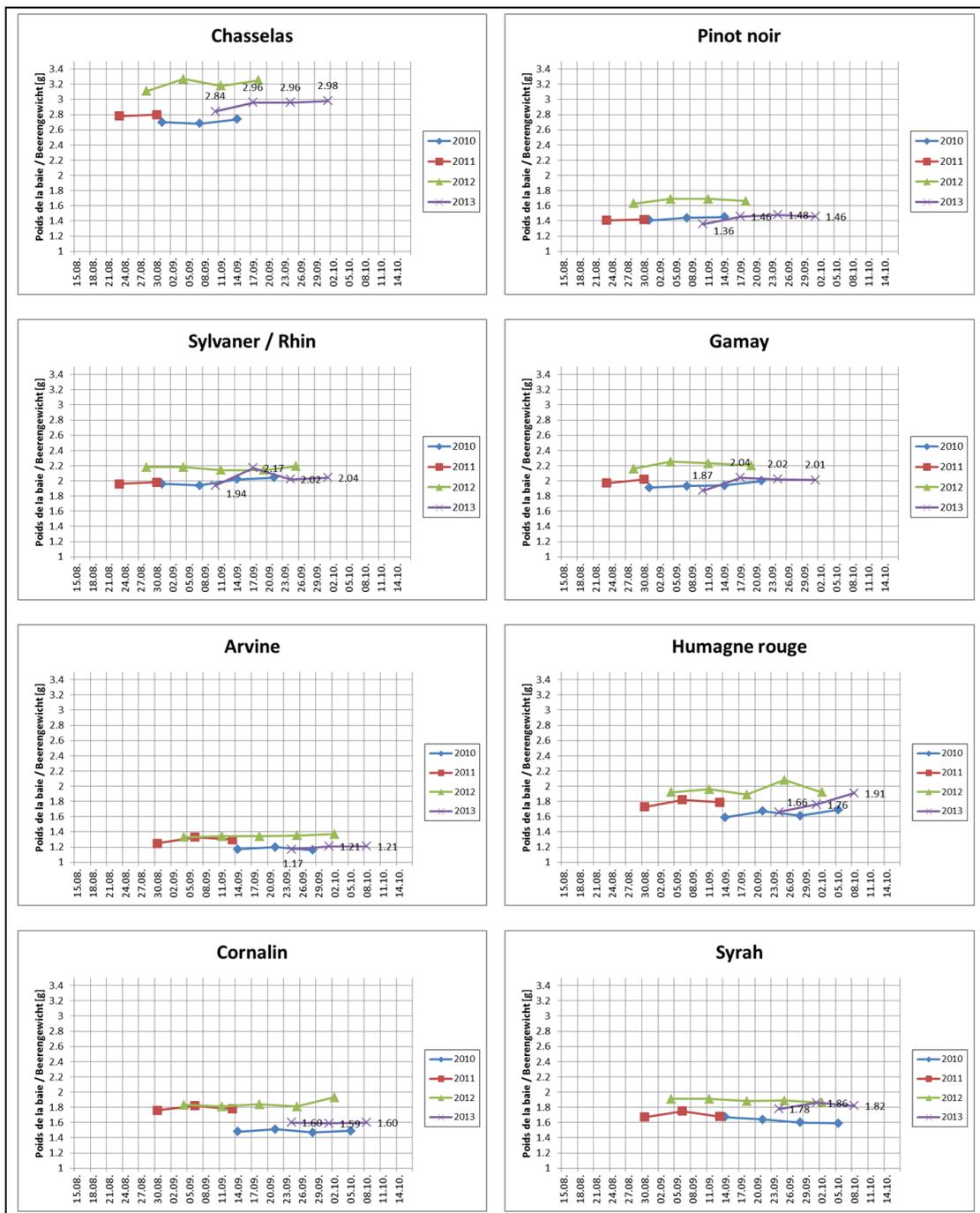
### 7.2.2. Teneur en sucre naturel

La teneur en sucre naturel des baies des raisins a été similaire à celle mesurée au cours du millésime 2012, tous cépages confondus. Par contre, elle a été inférieure à celle de 2011 pour l'arvine, le cornalin, l'humagne rouge et la syrah. L'évolution des sondages des cépages suivis dans le cadre du contrôle de maturité est illustrée dans la Figure 10.

### 7.2.3. Teneur en acidité totale

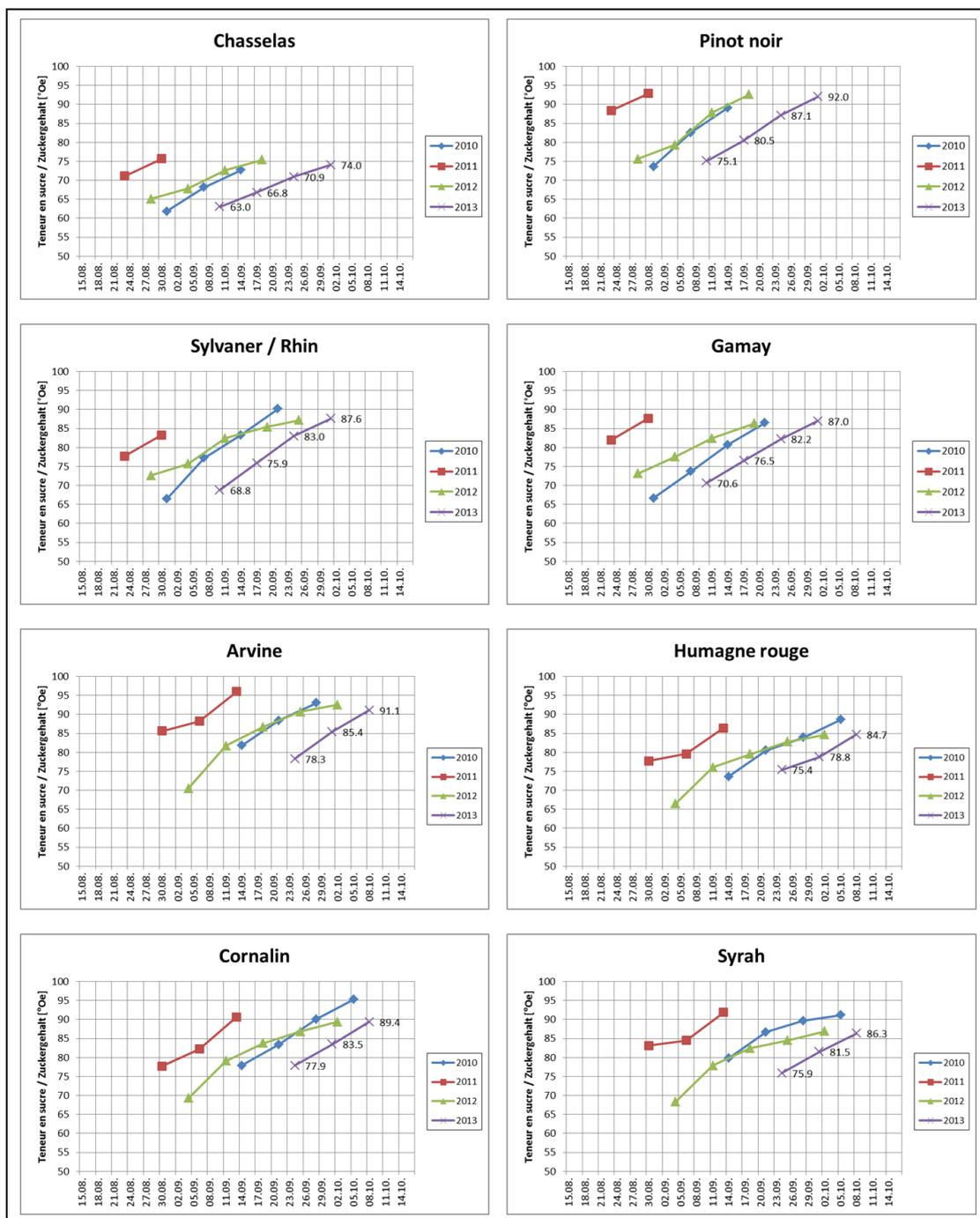
La teneur en acidité totale des baies de raisins a été supérieure aux valeurs obtenues au cours des années 2011 et 2012, tous cépages confondus. Pour les cépages sylvaner, gamay, cornalin, humagne rouge et syrah, l'acidité totale était également supérieure à celle mesurée en 2010. La dynamique de la teneur en acidité totale des différents cépages est détaillée dans la Figure 11.

**Figure 9 Evolution du poids moyen des baies mesuré dans les parcelles du réseau cantonal de maturité pour les millésimes 20010 à 2013**



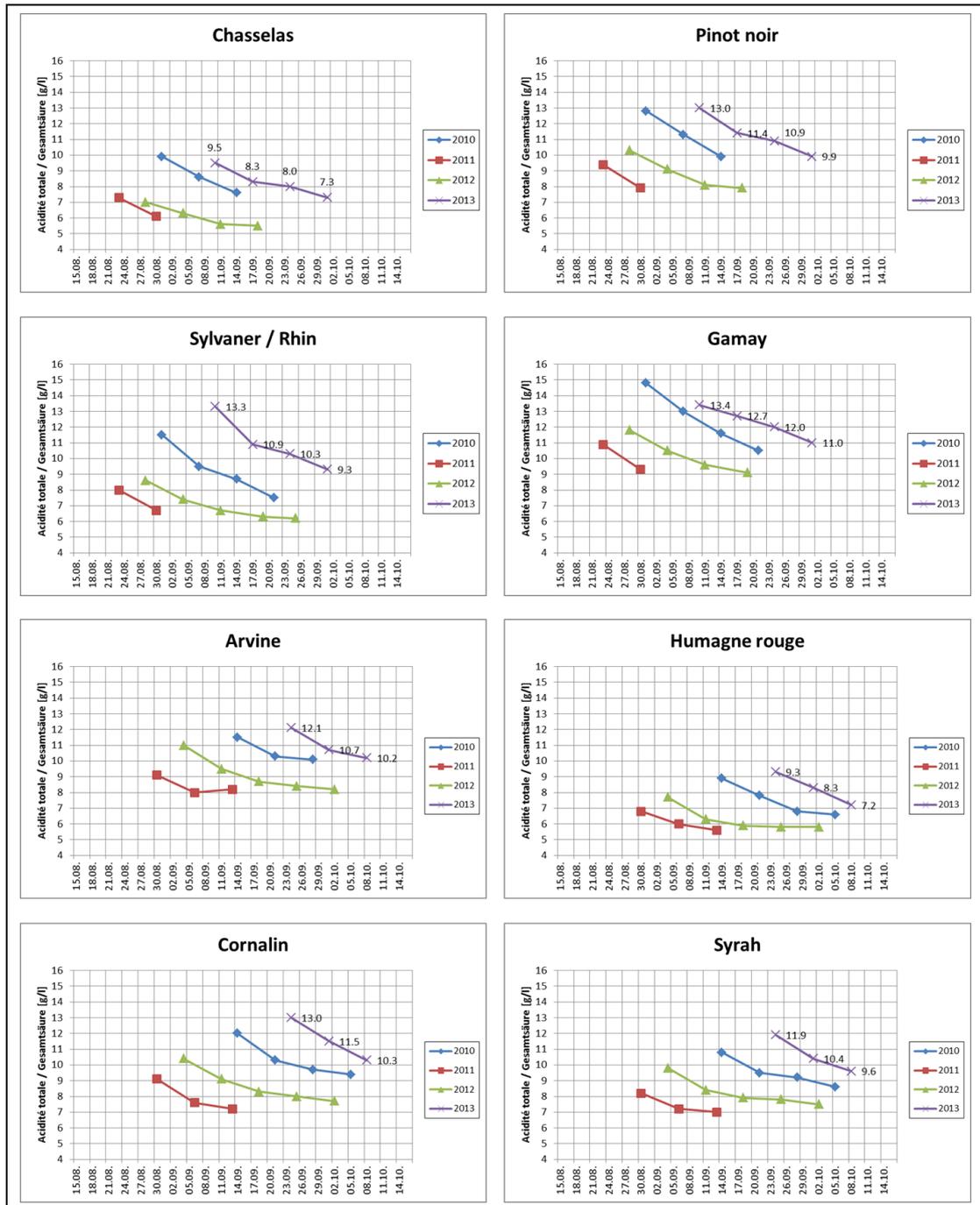
Source : Office cantonal de la viticulture - suivi de la maturité

**Figure 10 Evolution de la teneur moyenne en sucre des baies de raisins mesurée dans les parcelles du réseau cantonal de suivi de maturité pour les millésimes 2010 à 2013**



Source : Office cantonal de la viticulture - suivi de la maturité

**Figure 11 Evolution de la teneur moyenne en acidité totale des baies de raisin mesurée dans les parcelles du réseau cantonal de suivi de la maturité pour les millésimes 2010 à 2013**

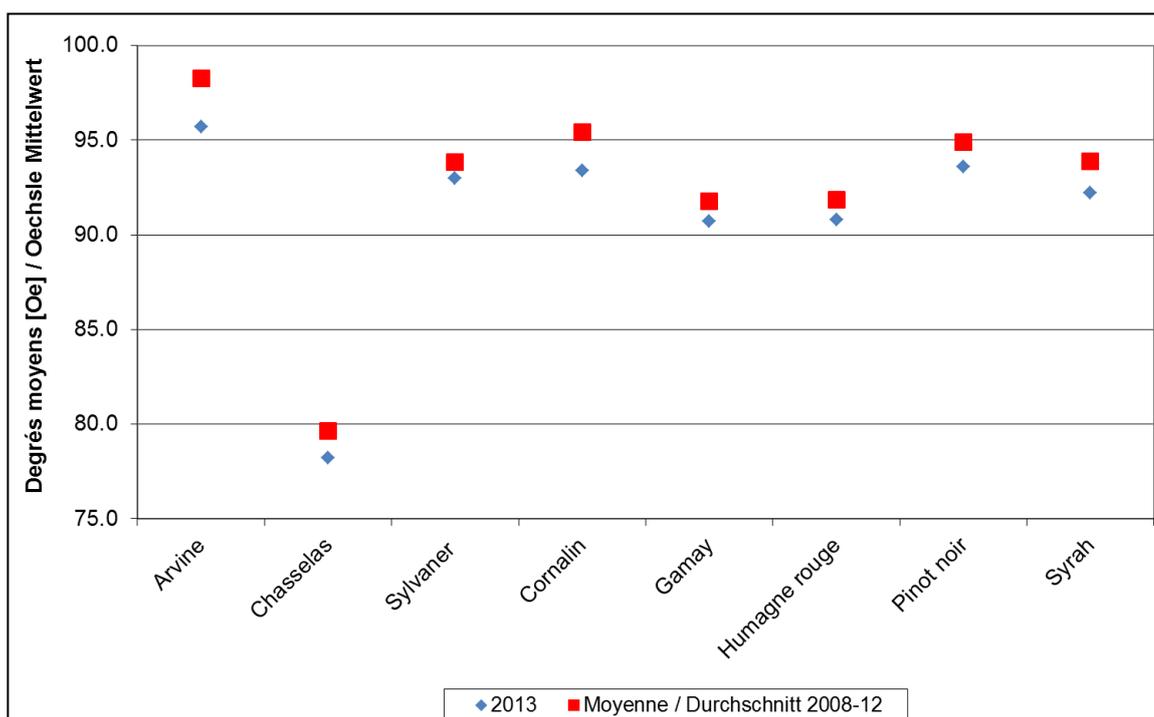


Source : Office cantonal de la viticulture - suivi de la maturité

### 7.3. Sondages

La teneur en sucre mesurée dans le moût de raisin est inférieure à la moyenne de ces 5 dernières années. Après une succession de millésimes précoces, 2013 est le millésime le plus tardif depuis 1995. Les sondages enregistrés en 2013 demeurent néanmoins largement supérieurs aux teneurs en sucre minimales exigées pour l'obtention de l'AOC.

**Figure 12 Sondage moyen. Comparaison du millésime 2013 à la moyenne des années 2008 à 2012 pour les principaux cépages cultivés en Valais (> 125 ha).**



Source : Laboratoire cantonal (SCAV) - Rapport de vendanges

### 7.4. Quantités encavées

Après une récolte de 47.5 millions de kilos en 2013, la quantité encavée en 2013 est plus faible de 6.4 millions (-14%). La récolte s'élève à **41 millions de kilos** et est ainsi la plus faible depuis 50 ans. La proportion encavée entre raisin blanc (43%) et raisin rouge (57%) est restée stable.

Cette baisse générale des quantités est due principalement à la météo maussade qui a prévalu durant la floraison. Corollaires, la coulure et le millerandage ont été particulièrement marqués cette année.

**Tableau 11 Evolution de la quantité produite des principaux cépages (> 125 ha) du vignoble valaisan**

	Quantité de vendanges en kg					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Arvine	1'431'024	1'791'700	1'656'430	1'801'188	1'720'798	1'348'800
Chasselas	11'907'622	13'379'693	12'001'208	12'520'181	11'532'320	10'353'708
Sylvaner	2'670'798	2'935'163	2'855'281	2'969'238	2'626'486	2'437'391
Cornalin	1'012'931	1'151'947	1'190'069	1'136'879	1'156'285	927'525
Gamay	7'551'430	7'610'735	6'202'428	7'218'868	5'677'655	4'542'214
Humagne rouge	1'313'493	1'395'925	1'522'694	1'574'555	1'502'708	1'485'198
Pinot noir	17'262'324	18'406'184	15'534'433	17'521'431	14'306'487	12'269'388
Syrah	1'660'356	1'884'890	1'607'269	1'739'922	1'469'385	1'323'887
Cépages blancs	19'985'763	22'639'374	20'263'523	21'671'366	19'853'679	17'542'221
Cépages rouges	31'930'640	34'398'314	29'260'063	32'825'819	27'603'888	23'500'826
<b>Total général</b>	<b>51'916'403</b>	<b>57'037'688</b>	<b>49'523'586</b>	<b>54'497'185</b>	<b>47'457'567</b>	<b>41'043'047</b>

Source : Laboratoire cantonal (SCAV) - Rapport de vendanges

**Tableau 12 Comparaison des quantités produites des principaux cépages (> 125 ha) du vignoble valaisan entre 2012 et 2013**

	Quantité de vendanges en kg			
	2012	2013	Δ 2012-2013	Δ 2012-2013
Arvine	1'720'798	1'348'800	-371'998	-22%
Chasselas	11'532'320	10'353'708	-1'178'612	-10%
Sylvaner	2'626'486	2'437'391	-189'095	-7%
Cornalin	1'156'285	927'525	-228'760	-20%
Gamay	5'677'655	4'542'214	-1'135'441	-20%
Humagne rouge	1'502'708	1'485'198	-17'510	-1%
Pinot noir	14'306'487	12'269'388	-2'037'099	-14%
Syrah	1'469'385	1'323'887	-145'498	-10%
Cépages blancs	19'853'679	17'542'221	-2'311'458	-12%
Cépages rouges	27'603'888	23'500'826	-4'103'062	-15%
<b>Total général</b>	<b>47'457'567</b>	<b>41'043'047</b>	<b>-6'414'520</b>	<b>-14%</b>

Source : Laboratoire cantonal (SCAV) - Rapport de vendanges

## **7.5. Qualité du millésime 2013**

### **7.5.1. Un millésime tout en fraîcheur**

En fonction de conditions climatiques particulières pour le Valais cette année et de l'ouverture tardive des vendanges, le choix de la date de vendanges a été déterminant pour récolter des raisins de qualité et à la maturité optimale. Le vigneron a effectué des tris sévères sur la vigne et parfois vendangé en plusieurs passages un raisin de qualité.

Après une série d'années chaudes, le millésime se caractérise notamment par une acidité totale élevée et donc un pH bas. Ces deux éléments apportent une fraîcheur bienvenue dans les vins. De plus, en raison des faibles quantités récoltées, la concentration dans les vins est au rendez-vous.

A la cave, ce millésime a demandé beaucoup d'attention, de suivi analytique et gustatif pour prendre les bonnes décisions, ceci afin d'obtenir équilibre et harmonie, qualités recherchées dans les vins.

Un dilemme se posait : fallait-il ou non la fermentation malolactique (FML) ? Sur certains blancs la FML a été effectuée totalement ou partiellement en fonction du pH et de la dégustation. Certains encaveurs ont privilégié la fraîcheur et ont opté pour des blancs sans FML avec un élevage sur lies pour structurer leurs vins. Ces décisions sont toujours difficiles à prendre, car elles demandent d'imaginer l'évolution du vin et exigent une grande expérience dans la dégustation.

### **7.5.2. Premières dégustations**

Concentration et fraîcheur sont les caractéristiques de ce millésime. Les premières dégustations des vins blancs laissent augurer d'un beau potentiel aromatique, d'une structure intéressante avec une typicité de cépage bien présente.

Les blancs sont frais et vifs. Le fruité est éclatant. La bouche est structurée avec une belle fraîcheur au final. 2013 sera un grand millésime pour la Petite Arvine.

En effet, l'arvine a bénéficié de conditions de maturité exceptionnelles avec des raisins « caillés » riches en précurseurs d'arômes. Pour optimiser ce potentiel, il a fallu vendanger en plusieurs passages, pour obtenir un vin révélant toute sa puissance aromatique, avec ses notes intenses de pamplemousse rose et d'agrumes. Une belle surprise aussi pour le Païen qui exprime son caractère viril et exubérant avec une bouche tonique et rafraichissante.

Les rouges offrent des robes sombres et profondes. Le bouquet est intense avec des notes de fruits frais, de sous-bois et d'épices. La bouche dense et concentrée présente une palette harmonieuse de fruits avec une trame tannique bien présente, soulignée par une acidité intégrée qui amène cette note de fraîcheur recherchée dans nos vins rouges.

## 7.6. Etat des stocks

Le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) rassemble les données des déclarations d'encavage. Les résultats sont publiés annuellement.

**Tableau 13 Evolution des stocks de vins en Valais**

Type de vin	Stocks au 31 décembre en millions de litres					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fendant AOC	10.35	11.75	11.09	12.24	12.38	11.34
Johannisberg AOC	2.74	2.88	2.72	3.08	2.86	2.72
Spécialités blanches AOC	6.19	6.67	5.85	6.55	6.28	5.90
Pinot Noir AOC	11.24	13.01	11.52	11.67	10.55	8.68
Gamay AOC	3.92	4.21	3.70	3.76	3.40	2.77
Dôle AOC	4.45	3.00	2.90	3.48	2.87	2.43
Spécialités rouges AOC	7.70	6.67	8.24	9.67	9.71	8.99
Dôle blanche AOC	2.32	2.01	2.23	2.43	2.72	2.04
Œil de Perdrix AOC	2.32	2.07	1.73	2.75	2.72	2.44
Rosé AOC	0.67	1.64	0.50	1.03	0.60	0.51

**Tableau 14 Comparaison des stocks de vins en Valais entre 2012 et 2013**

Type de vin	Stocks au 31 décembre en millions de litres			
	2012	2013	Δ 2012-2013	Δ 2012-2013
Fendant AOC	12.38	11.34	-1.04	-8%
Johannisberg AOC	2.86	2.72	-0.14	-5%
Spécialités blanches AOC	6.28	5.90	-0.38	-6%
Pinot Noir AOC	10.55	8.68	-1.87	-18%
Gamay AOC	3.40	2.77	-0.63	-19%
Dôle AOC	2.87	2.43	-0.44	-15%
Spécialités rouges AOC	9.71	8.99	-0.72	-7%
Dôle blanche AOC	2.72	2.04	-0.68	-25%
Œil de Perdrix AOC	2.72	2.44	-0.28	-10%
Rosé AOC	0.60	0.51	-0.09	-15%

Source : Laboratoire cantonal, statistiques des vins au 31 décembre 2012

La baisse des stocks au 31 décembre 2013 concerne tous les vins AOC Valais et se situe entre -5 et -25% par rapport à l'année 2012. Cette forte baisse s'explique en

grande partie par la très faible récolte 2013. Il faut relever qu'il s'agit de la deuxième baisse consécutive pour plusieurs vins AOC.

Depuis 2011, les stocks ont diminué de 12% pour le Johannisberg, de 10% pour les spécialités blanches, de 26% pour le Pinot noir et le Gamay, de 30% pour la Dôle et de 11% pour l'Œil de Perdrix.

## **8. Laboratoire cantonal d'œnologie**

### **8.1. Au service de la qualité des vins valaisans**

Après une forte progression jusque dans les années 1990, les échantillons de vins reçus au laboratoire se sont stabilisés, pour atteindre aujourd'hui une moyenne annuelle de 9'000 à 10'000 échantillons de vins reçus.

L'acquisition d'un analyseur enzymatique en 2011 ainsi que l'« Immuno Test » en 2012 a permis au laboratoire d'œnologie d'étoffer son offre à la plus grande satisfaction des clients. Le nombre d'analyses réalisées sur ces deux appareils est en constante progression.

### **8.2. Conseils et formation**

Le laboratoire met également un accent particulier sur les dégustations et les conseils lors des collages et des assemblages. Des échanges constructifs et des liens de confiance se sont installés avec les producteurs depuis de nombreuses années. Ces services personnalisés, très appréciés, constituent une force indéniable du laboratoire d'œnologie. Cette philosophie permet de réagir rapidement, d'offrir un service performant et d'évoluer en fonction des demandes de la profession.

Des dégustations techniques avant mises en bouteilles sont aussi proposées aux groupements d'encaveurs ou associations professionnelles pour donner des conseils d'éventuels traitements ou améliorations à apporter soit à la vigne, soit à la cave toujours dans un souci de qualité. Ces dégustations ont lieu en présence des vigneron-encaveurs et des caves pour les associations de Vétroz, de Fully et de Flanthey ainsi que de Leytron dès le millésime 2013.

Cette démarche qualitative a suscité l'intérêt d'autres communes qui envisagent pour les prochains millésimes de mettre sur pied de telles dégustations collectives.

## 9. Observatoire des vins en Grande Distribution en Suisse

L'année 2013 marque un recul de 0.7% des volumes de ventes de vins en Grande Distribution par rapport à 2012. 102 millions de litres de vins ont été écoulés sur le marché de la Grande Distribution en Suisse, toutes origines, catégories et couleurs confondues.

Nous observons une remontée des prix de vente de 2.7% entre les campagnes 2012 et 2013, à 9.42 CHF/litre.

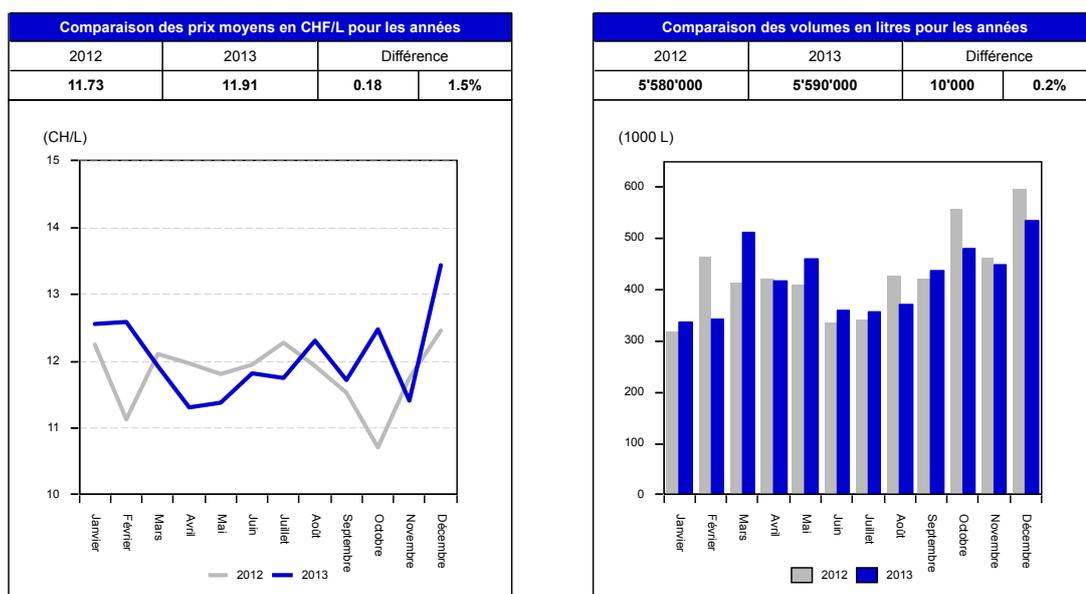
Les ventes cumulées de vins blancs valaisans reculent de 0.2% par rapport à 2012, avec un volume écoulé d'un peu moins de 6.4 millions de litres. Les bonnes ventes réalisées au premier trimestre 2013 ont permis de compenser des résultats moins bons durant le reste de l'année. Les prix moyens progressent de 1.3% à 11.06 CHF/litre en 2013.

Les ventes de vins rouges valaisans continuent à s'améliorer par rapport à 2012, avec une hausse de 0.2% des volumes. Les prix progressent également de 1.5% à 11.91 CHF/litre.

Voulez-vous connaître les tendances du marché des vins en Grande Distribution en Suisse ? Comment se comportent les vins valaisans ? Combien de bouteilles sont vendues et à quels prix ? Voulez-vous comparer les ventes du mois de décembre de l'année dernière avec celles du mois de décembre 2013 ?

Pour répondre à ces questions, un geste simple à avoir : Consulter régulièrement et gratuitement les informations de l' « Observatoire des vins en Grande Distribution en Suisse » à l'adresse [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture) sous Office de la viticulture. Ces rapports clairement structurés, rapidement consultables, sont mis à jour tous les trois mois.

Voici des exemples ci-après.

**Figure 13 Evolution des ventes de Fendant en 2012 et 2013**

Source : Office cantonal de la viticulture – Observatoire des vins vendus en Grande Distribution

**Tableau 15 Evolution des ventes de vins rouges en Grande Distribution**

	Volumes				Valeurs		Prix moyens		
	Litres 2013	Parts*	Variations 2012/2013	Tendances	Variations 2012/2013	Tendances	CHF/L 2013	Variations 2012/2013	Tendances
Ensemble du marché	6'1990'000	100.0%	- 1.5%	▼	+ 2.3%	▲	9.81	+ 3.8%	▲
Vins étrangers	52'320'000	84.4%	- 2.0%	▼	+ 2.3%	▲	9.39	+ 4.3%	▲
Marché CH toutes catégories	9'670'000	15.6%	+ 1.3%	▲	+ 2.0%	▲	12.09	+ 0.7%	▲
Vins du Valais toutes catégories	5'590'000	9.0%	+ 0.2%	▲	+ 1.7%	▲	11.91	+ 1.5%	▲
Dôle	2'910'000	4.7%	- 4.9%	▼	- 2.7%	▼	10.69	+ 2.2%	▲
Pinot Noir	1'170'000	1.9%	+ 15.3%	▲	+ 7.6%	▲	11.70	- 7.7%	▼
Goron	350'000	0.6%	- 6.7%	▼	- 6.7%	▼	7.82	0.0%	▶
Vins rouges du Valais (Sans Dôle, Pinot noir et Goron)	1'160'000	1.9%	+ 2.7%	▲	+ 4.6%	▲	16.44	+ 1.9%	▲
Cornalin	230'000	0.4%	+ 12.2%	▲	+ 9.5%	▲	17.20	- 2.7%	▼
Humagne rouge	430'000	0.7%	- 2.3%	▼	- 1.1%	▼	15.84	+ 3.4%	▲

Source : Office cantonal de la viticulture – Observatoire des vins vendus en Grande Distribution

## 10. Indicateurs sur la situation financière de la filière

### 10.1. Rendement brut de la viticulture 2013

#### 10.1.1. Base de calcul et méthodologie

L'estimation du rendement brut de la viticulture valaisanne permet de connaître la valeur brute de la production de raisins en Valais et sa part dans le chiffre d'affaires de la filière. Elle offre également un indice précieux sur la viabilité à terme de la production de raisins et donc de la pérennité du vignoble.

Depuis l'année 2008, à la demande de l'Interprofession de la Vigne et du Vin, l'Office de la viticulture calcule ce rendement. Dans nos estimations, nous tenons compte des pratiques de paiements variables, d'un type d'entreprise à l'autre. Bien entendu, il s'agit ici de tendances générales qui ne peuvent refléter l'ensemble des situations particulières.

Le rendement brut 2013 a été calculé sur ces mêmes bases et en suivant la même méthodologie mise en place depuis l'année 2008 (6 ans).

#### 10.1.2. Résultats 2013

L'estimation du rendement brut de la viticulture valaisanne est de **148 millions de francs** pour l'année 2013. Ce rendement est en baisse de 18 millions de francs par rapport à 2012 (-10.8%). Il s'agit de la quatrième baisse consécutive observée depuis 2010.

Quelles sont les variables qui expliquent ce résultat ?

En 2013, les quantités de vendanges livrées ont diminué de 13.4% par rapport à l'année 2012, passant de 47.1 millions de kilos à 40.8 millions de kilos. La moyenne décennale est de 50.4 millions de kilos.

Chez certains acteurs de la filière, les prix payés aux producteurs du solde de la vendange 2012 pour les principaux cépages (chasselas, pinot noir et gamay) sont en recul par rapport aux prix de la vendange 2011.

**Tableau 16 Evolution du rendement brut de la viticulture**

En millions de francs <sup>2</sup>	Rendement brut	Variations t et t-1	Variations t et t-1
2003	183		
2004	184	1	0.5 %
2005	187	3	1.6 %
2006	197	10	5.3 %
2007	187	- 10	- 5.1 %
<sup>3</sup> 2008	184	- 3	- 1.6 %
2009	200	16	8.6 %
2010	186	- 14	- 7.0 %
2011	184	- 2	- 1.1 %
2012	166	- 18	- 9.8%
<b>2013</b>	<b>148</b>	<b>- 18</b>	<b>- 10.8%</b>

Source : Office cantonal de la viticulture dès 2008

**Figure 14 Graphique de l'évolution du rendement brut de la viticulture**

Source : Office cantonal de la viticulture

<sup>2</sup> Francs constants 2013 (en millions)

<sup>3</sup> Nouvelle base de calcul depuis 2008

## 10.2. Chiffre d'affaires de la filière 2012

### 10.2.1. Base de calcul et méthodologie

Estimé pour la première fois lors de la réalisation de l'étude VITI 2015, cet indicateur, basé sur les chiffres des déclarations TVA<sup>4</sup>, permet de connaître la valeur globale des ventes réalisées et ainsi la « santé » de la filière.

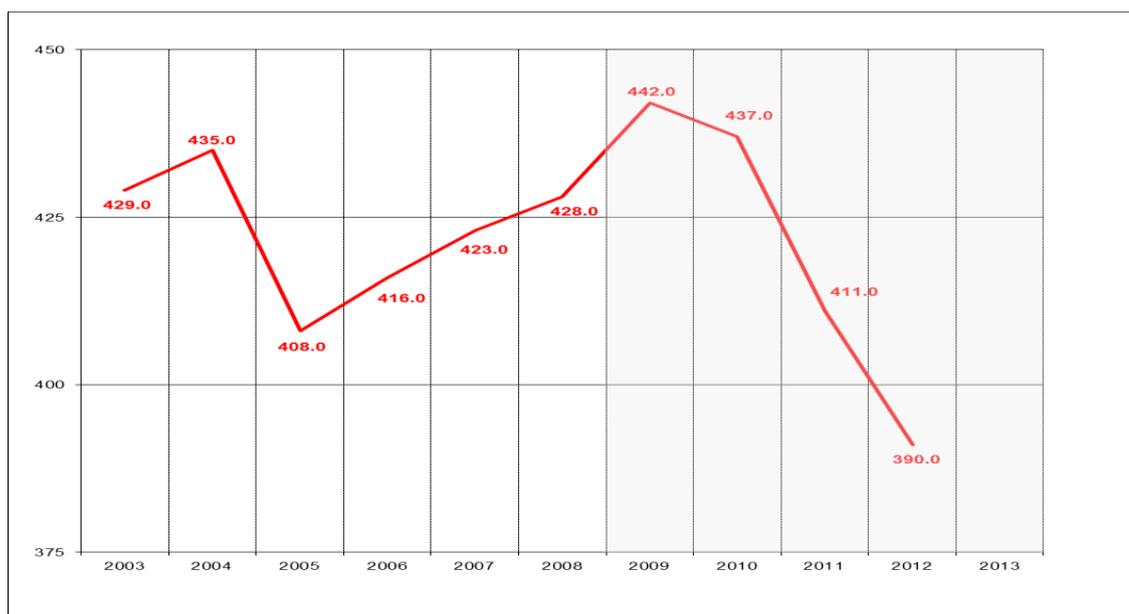
L'estimation du chiffre d'affaires est calculée à partir des déclarations effectuées auprès de l'Administration fédérale des contributions d'un panel d'entreprises représentatives de la filière vitivinicole valaisanne. Elle se fonde donc sur des chiffres effectifs. Ces chiffres sont recueillis de manière totalement anonyme et dans le respect de la protection des données. Nous connaissons à ce jour les résultats des années 2003 à 2012<sup>5</sup>, soit sur une période de 10 ans.

### 10.2.2. Evolution des résultats jusqu'en 2012

Le chiffre d'affaires de la filière 2012 est de **390 millions de francs suisses**, en baisse de 21 millions, respectivement – 5.1%, par rapport à 2011. Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> baisse consécutive observée depuis 2010.

De 2006 à 2009, le chiffre d'affaires a progressé de 8.3% pour atteindre 442 millions de francs. La tendance s'est inversée en 2010. Pour rappel, l'objectif VITI 2015 proposé était de 450 millions. Par rapport à 2009, année du meilleur résultat observé, la filière a perdu un total cumulé de 88 millions de francs ces trois dernières années.

**Figure 15 Evolution du chiffre d'affaires de la filière**



Source : Office cantonal de la viticulture

<sup>4</sup> TVA, Taxe sur la valeur ajoutée

<sup>5</sup> Le chiffre d'affaires est toujours calculé pour l'année T-2. En 2015, nous pourrions calculer le chiffre d'affaires 2013.

## **11. Point de situation des projets et études en cours**

### **11.1. Affinement des secteurs d'encépagement**

Débuté en 2006, l'affinement des secteurs d'encépagement a pour but de qualifier le potentiel des cépages cultivés dans ces secteurs et, si nécessaire, adapter ces derniers, afin de suivre le principe « le bon cépage au bon endroit ».

Le Conseil d'Etat a homologué le projet des secteurs d'encépagement de la dernière commune le 28 août 2013. Désormais, cet important projet pour la viticulture valaisanne est terminé.

Conformément à la législation cantonale (art. 14 al. 4 de l'ordonnance cantonale du 17 mars 2004 sur la vigne et le vin), le Conseil d'Etat a abrogé le 30 septembre 2013 l'arrêté de 1980 concernant la délimitation en zones du vignoble. Les zones du vignoble sont dorénavant remplacées par les secteurs d'encépagement, outil de base de la gestion de l'encépagement du vignoble valaisan.

La finalité de la démarche des secteurs d'encépagement est d'aider le vigneron à trouver le cépage le plus adéquat, en vue de la reconstitution de sa parcelle. Avant chaque reconstitution, les vignerons sont invités à prendre connaissance des dossiers des secteurs d'encépagement. Ceux-ci peuvent être consultés auprès des communes et de l'Office de la viticulture. Chaque commune dispose du dossier des secteurs d'encépagement de son vignoble, alors que l'Office de la viticulture archive une copie du dossier de toutes les communes.

### **11.2. Mise à jour des règlements Grand Cru communaux et signe distinctif et uniforme**

Les vins « Grand Cru » sont des vins d'appellation d'origine contrôlée Valais mettant en évidence la typicité des terroirs et la spécificité des cépages autochtones et traditionnels valaisans. La philosophie des vins « Grand Cru » est de permettre de distinguer ces vins des autres régions viticoles et de véhiculer une image de qualité et de savoir-faire, bénéfique à l'ensemble de la production vitivinicole valaisanne.

Les communes disposant déjà d'un Grand Cru sont appelées à adapter leurs règlements à ces nouvelles bases légales. Cette exigence a été remplie par les communes de Fully (2012) et Saint-Léonard (2012). Par ailleurs, le Valais compte trois nouvelles communes Grand Cru : Chamoson (2011), Sion (2012) et Leytron (2013). Au 31 décembre 2013, les règlements des communes de Saillon, de Sierre et de Vétroz étaient en cours d'élaboration, respectivement de mise en conformité aux nouvelles bases légales.

La Loi cantonale sur l'agriculture et son Ordonnance sur la vigne et le vin ont donné à l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV), la compétence de définir l'identification des vins Grand Cru par un signe distinctif et uniforme à la commercialisation. En novembre 2005, l'Interprofession a retenu le principe

d'une bouteille unique comme signe distinctif et uniforme. Ce choix a été confirmé de manière définitive par le comité de l'IVV au cours du printemps 2013.

### **11.3. Sauvegarde du patrimoine et « Sélection Valais »**

Dès 1992, un important travail de sauvegarde et de mise en valeur de la diversité génétique des cépages autochtones et traditionnels valaisans a été réalisé, en collaboration avec la Société des pépiniéristes viticulteurs valaisans et Agroscope, travaux qui ont débouché sur la création de la « Sélection Valais ».

Ce vaste projet de sauvegarde est entré dans sa deuxième phase. En 2013, l'Etat du Valais a conclu avec Agroscope une convention portant sur un programme de recherche pour les années 2013 à 2024. L'objectif poursuivi est de mettre à disposition des vignerons les meilleurs plants d'arvine et de contribuer ainsi à la qualité et à l'authenticité de la Petite Arvine AOC Valais.

Ces travaux de recherches sont conduits par l'Office cantonal de la viticulture sur le Domaine du Grand Brûlé à Leytron, avec le soutien scientifique d'Agroscope.

Cette « Convention sur la sauvegarde de la diversité biologique et sur la sélection clonale du cépage arvine en Valais » consiste en une étude des caractéristiques agronomiques et du potentiel qualitatif de l'arvine. En 2006, une parcelle d'étude comprenant 109 types d'arvine a été constituée sur le Domaine du Grand Brûlé à Leytron. Ce conservatoire est une base génétique unique au monde et constitue sans aucun doute un patrimoine de haute valeur. De nombreuses observations et analyses (maturité, potentiel de rendement, etc...) sont menées, afin de sélectionner les meilleurs plants d'arvine.

Cette démarche aboutira d'une part à la sélection de clones d'arvine présentant des caractéristiques particulièrement intéressantes, qui seront diffusées par la filière de certification suisse, et d'autre part à l'affinement des sélections massales diffusées sous le label « Sélection Valais » qui sont l'exclusivité de la Société des pépiniéristes viticulteurs valaisans.

### **11.4. Reconversion du vignoble**

La campagne fédérale de reconversion du chasselas et du riesling-sylvaner s'est terminée en 2011. En Valais, cette reconversion a été soutenue de 2003 à 2006 à hauteur d'environ CHF 6.4 millions, répartis sur près de 235 hectares.

L'Office de la viticulture a vérifié que les parcelles concernées avaient été replantées en accord avec les demandes effectuées et les contributions reçues par les requérants. Il a également contrôlé que les changements de cépages avaient été annoncés au registre des vignes de manière adéquate.

3'700 parcelles ont bénéficié de contributions. Pour 28 d'entre elles, les conditions de la reconversion n'ont pas été respectées (> 0.75%).

Pour une trentaine d'autres parcelles, les changements de cépages n'ont pas été annoncés correctement au registre des vignes, même après plusieurs rappels. L'Office de la viticulture a ainsi dû procéder aux corrections nécessaires par substitution et aux frais des propriétaires concernés.

En 2013, la Commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires a statué sur les deux derniers dossiers encore ouverts. Les vérifications liées à la campagne de reconversion sont dès lors terminées.

## **12. Domaines viticoles de l'Etat du Valais**

### **12.1. Espace Merlot**

L'espace Merlot a ouvert ses portes début décembre. Les deux collaboratrices de l'Office de la viticulture, Corinne Clavien et Michèle Favre, reçoivent et conseillent les clients dans cet espace moderne, propice à une dégustation de vins de qualité. En vedette, le Merlot, vin emblématique de Châteauneuf, est produit sur le domaine depuis 1935.

L'espace Merlot est ouvert à toutes et à tous du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

## **13. Sujets d'actualité**

### **13.1. Bordures tampon le long des cours d'eau**

Le Service de l'agriculture participe activement à la planification de l'espace réservé aux cours d'eau, au sens de l'article 41a de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), en veillant à minimiser les conséquences négatives sur l'agriculture.

### **13.2. Traitements par voie aérienne**

La révision par la Confédération des instructions pratiques pour les traitements par voie aérienne est toujours en cours. Le Service de l'agriculture participe activement aux discussions concernant les aspects techniques et la répartition des tâches entre canton et Confédération.

### **13.3. Mise en réseau de SPB**

Un projet de **mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité** a été initié dans la commune de Saillon. L'Office cantonal de la viticulture participe au groupe d'accompagnement. Porté par les viticulteurs et encaveurs concernés, le projet devrait être validé par la Commission cantonale ad hoc en 2014.

## 14. Politique viticole cantonale

En 2013, lors des différentes sessions ordinaires du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a apporté les réponses suivantes aux interpellations, motions et questions ci-dessous en rapport avec la situation de la vitiviniculture valaisanne :

### 14.1. Question N° 12 du 15 février 2013 « Le blocage-financement des vins du Valais ... bloqué »

Monsieur le Député,

La réintroduction du blocage-financement a été adoptée par une motion urgente du Grand Conseil le 14 septembre 2012.

Trois semaines plus tard, je dis bien trois semaines plus tard, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de décret qui a été approuvé en session de décembre. Durant la semaine suivante, les formulaires de demande ont été mis en ligne et tous les encaveurs ont été informés de cette possibilité.

Le Conseil d'Etat a donc très rapidement mis en œuvre la volonté du Grand Conseil pour permettre aux encaveurs de bénéficier de ces cautionnements pour la vendange 2012 déjà.

Au 31 janvier 2013, le Centre de compétences financières SA nous a informés, ainsi que l'interprofession, qu'il n'avait reçu aucune demande de financement, ni même aucune demande de renseignements par rapport à cette mesure.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette situation. Il n'appartient cependant pas au Conseil d'Etat de les développer sans avoir préalablement consulté les partenaires concernés. Une rencontre à cet effet a d'ailleurs été agendée la semaine prochaine.

Dans l'immédiat, on peut toutefois rappeler que le décret adopté à l'unanimité par le Grand Conseil respectait – et c'est peut-être pour cela – les principes demandés par la motion urgente approuvée en septembre, à savoir notamment :

- la remise en place du système prévalant avant 2004;
- que les fonds obtenus servent à payer les fournisseurs de vendange;
- que la mesure s'applique aux commerces dont la pérennité financière est assurée.

### 14.2. Motion urgente N° 4.0020 du 11 juin 2013 « Une simplification du blocage-financement des vins du Valais »

**Giroud Willy**, député, PLR:

J'aimerais, tout d'abord, m'excuser auprès de notre collègue Mathias Delaloye qui devait cosigner cette motion, mais un problème technique, lors du dépôt de celle-ci, n'a pas permis qu'il figure sur la liste des cosignataires. Sorry.

En préambule, Chères et Chers collègues, j'aimerais vous rappeler en deux mots le principe du blocage-financement.

L'Etat se porte garant d'un prêt contracté auprès d'un établissement bancaire par un vigneron-encaveur ou un négociant en vin qui met en gage une partie de son stock pour garantir ledit prêt.

Il n'est donc pas question, comme ceci a été dit hier dans cette salle par le chef du département lors de l'examen des comptes 2012 du DEET, que l'Etat donne de l'argent public pour soutenir les canards boiteux. Le canton ne sort pas un franc de sa poche dans cette opération. Il garantit simplement un prêt bancaire.

Vous avez, Chères et Chers collègues, en décembre 2012, par 109 voix pour, accepté un décret sur le blocage-financement. Aujourd'hui, force est de constater que celui-ci n'a pas eu tous les effets escomptés.

Alors, décret inutile, me direz-vous. Eh bien!, non, et cela pour deux raisons bien précises:

La première, c'est que lorsque le décret a été accepté par le Grand Conseil, bon nombre d'entreprises actives dans le domaine avaient déjà entamé des démarches pour obtenir de l'argent afin de pouvoir payer les fournisseurs de vendange.

La deuxième, et c'est pour ça que nous avons déposé cette motion urgente, c'est la complexité administrative imposée par ce décret.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter cette motion urgente afin de simplifier l'accès au blocage-financement aux acteurs de la vitiviniculture valaisanne et cela dans l'esprit de la première motion que avait pour but que l'argent prêté serve exclusivement au paiement de la vendange pour les vignerons valaisans.

Merci de votre soutien à cette branche importante de notre agriculture qui en a vraiment besoin par ces temps difficiles.

Merci pour votre écoute.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue.

Je passe la parole à Monsieur le Chef du département.

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le Gouvernement valaisan a toujours émis des réserves concernant l'instauration du système de blocage-financement. Cependant, quand il y a eu une majorité dans cette salle pour mettre en place ce système, nous l'avons fait, avec une célérité extraordinaire.

Nous avons mis en place ce qui a été après tout voté par ce Conseil.

La motion déposée a notamment les conséquences suivantes:

- elle supprime l'analyse des risques attribuée au Centre de compétence financière pour les cautions octroyées;
- la condition de viabilité économique des entreprises bénéficiaires disparaît.

C'est juste, avec le système, tel que présenté par le député Willy Giroud, il n'y a pas d'argent qui est mis à disposition mais le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil, ou l'Etat se porte garant. Et puis, si vous n'avez pas la possibilité d'analyser la viabilité économique de cette entreprise, vous prenez des risques. Et ces risques, nous ne voulons pas les prendre;

- l'ensemble des risques économiques liés à l'octroi du crédit est transféré des banques vers le canton;
- la notion de prix maximal du vin en vrac, fixé à un maximum de 4 fr. 50 dans le décret 2012 en fonction du marché, est remplacée par un prix à estimer au cas par cas;
- l'analyse de la qualité et de la quantité des vins est confiée essentiellement à une fiduciaire privée. L'IVV ne serait donc plus garante des quantités et de la qualité des vins vis-à-vis du canton. Cela veut dire que ceux qui voulaient absolument avoir ce système se désengagent de prendre aussi des responsabilités dans ce contexte.

Il convient de préciser que le canton de Vaud travaille uniquement avec sa propre Banque cantonale pour ce type de financement. Faire de même serait un signal très négatif vis-à-vis des autres établissements financiers actifs dans le secteur. De plus, l'Association valaisanne des banques a clairement refusé en 2012 de fixer un intérêt préférentiel en lien avec le blocage-financement car la fixation des taux relève de la politique propre à chaque établissement financier.

Le motionnaire fixe également comme condition – et là on garde cette condition – que le paiement de la vendange 2012 soit effectué avant l'octroi du cautionnement sur la base du prix indicatif 2012. C'est une bonne exigence mais, vu la situation du marché, et les paiements définitifs attendus pour la vendange 2012, cette condition – c'est une analyse que nous avons faite – ne pourra clairement pas être remplie. Si on garde cette exigence, selon notre analyse, c'est peut-être cela qui constitue à notre sens la raison principale qui explique la non-utilisation du blocage-financement en 2012 bien plus fortement que la complexité administrative relevée. On n'a même pas eu une demande de renseignements pour cet outil. Personne ne nous a demandé un renseignement pour savoir si on pouvait profiter de cet instrument. Cela veut dire que peut-être il n'y a pas eu un vrai intérêt non plus. Bon, il y a le député Willy Giroud qui a expliqué que, finalement, les caves avaient déjà réglé toutes ces questions de crédits; c'est peut-être aussi une explication.

En conséquence et considérant la situation économique actuelle de certaines entreprises du secteur, le Conseil d'Etat juge disproportionné le risque que feraient courir les modifications demandées sur le budget cantonal. Il n'est, de plus, pas acceptable que le canton cautionne des prêts bancaires sans analyse de la viabilité économique des entreprises concernées et donc sans aucune maîtrise des risques. Cela serait d'ailleurs fortement inéquitable par rapport à d'autres secteurs économiques.

Mais, comme c'est dans nos habitudes, on vous fait une passerelle. On vous montre qu'on est de bonne volonté. Le Conseil d'Etat est d'accord d'analyser les améliorations qui peuvent être apportées au décret adopté le 13 décembre 2012, mais tout en préservant les intérêts financiers du canton. Il mandatera dans ce sens

la commission ad hoc qui a élaboré ce décret, dans laquelle siège notamment le motionnaire, pour présenter à l'automne une décision de prolongation du décret du 13 décembre 2012, mais il veut garder une marge de manœuvre et ne pas prévoir un système qui justement ne permet pas de maîtriser les risques.

C'est dans ce sens que nous devons refuser cette motion, mais avec la passerelle qu'on a mise.

Alors, si vous voulez retirer votre motion urgente, ce serait peut-être une bonne idée. Merci.

**La présidente:**

Monsieur le député Willy Giroud, est-ce que vous maintenez votre motion urgente?

**Giroud Willy, député, PLR:**

Si j'ai la garantie du chef du département que le groupe de travail, qui a siégé lors du premier décret, se réunira durant l'été pour modifier le décret dans le sens qui puisse convenir à tout le monde, je pourrai retirer cette motion urgente, si le chef du département s'engage formellement.

Autrement, je maintiendrai la motion.

**Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):**

Je suis d'accord de dire et de confirmer que le groupe de travail sera mandaté pour analyser. Mais, comme ce n'est pas dans mes habitudes de dire ou de garantir qu'on trouvera une solution qui va plaire à tout le monde, cela je ne peux pas le garantir.

**Giroud Willy, député, PLR:**

Ce n'est pas la garantie que la solution plaise à tout le monde.

Ce que je demande, c'est qu'on s'engage formellement à rouvrir ce groupe de travail et à travailler durant l'été pour trouver la meilleure des solutions. Voilà.

**Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):**

Cela, je peux le garantir.

**La présidente:**

Donc, cette motion urgente est retirée

**Giroud Willy, député, PLR:**

Oui, si vous permettez, Madame la présidente du Grand Conseil, vu les explications et la garantie données par le chef du département, je peux retirer cette motion urgente.

### **14.3. Interpellation N° 4.0046 du 13 juin 2013 « Quelle stratégie pour la commercialisation des vins du Domaine du Grand Brûlé ? »**

Mesdames, Messieurs les Député(e)s, Monsieur le Député Roh,

Le 10 mars 2010, le Grand Conseil a validé la stratégie de réorientation des domaines agricoles du canton, faisant du Grand Brûlé le centre de compétences de la vitiviniculture valaisanne.

Monsieur le Député, vous relevez que « les objectifs recherchés sont la formation, les essais, les démonstrations, les réceptions, la promotion et la diversification ». Ce sont exactement ces missions que remplit le Domaine du Grand Brûlé :

- Formation : le Grand Brûlé forme annuellement 2 apprentis et accueille également 2 stagiaires. Il sert de base de formation pour les cavistes et accueille des cours de formation continue dispensés par le Service de l'agriculture.
- Recherche et de développement : le DEET a conclu avec Agroscope une convention portant sur un programme de recherche pour les années 2013 à 2024. Ces travaux de recherche seront conduits par l'Office de la viticulture sur le Domaine du Grand Brûlé à Leytron. D'autres projets de recherche et développement sont en cours, notamment sur les cépages autochtones valaisans et la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan.
- Les réceptions : 50 réceptions officielles sont organisées annuellement au Domaine du Grand Brûlé.

Monsieur le Député, vous suggérez que le Domaine du Grand Brûlé devrait développer les activités de connaissance économique du secteur, ainsi que du marché et du marketing du vin. Ce travail est également déjà fait par l'Office cantonal de la viticulture, unité à laquelle est rattaché le Grand Brûlé. On peut mentionner notamment dans ce contexte :

- La Gestion de l'Observatoire des vins vendus en Grande Distribution qui permet de suivre l'évolution et les tendances du marché et de mesurer les performances des vins valaisans, suisses et étrangers en termes de qualité, volume et valeur.
- La mise en pratique de l'étude VITI 2015 qui a analysé les aspects économiques et marketing de la filière et dont les domaines viticoles du canton mettent clairement en application ses recommandations.

Monsieur le Député, vous mentionnez que : « le Domaine du Grand Brûlé met en marché une partie de sa production et se retrouve directement en concurrence avec les acteurs de la branche. »

- En 2006, le Conseil d'Etat a décidé que les vins des domaines cantonaux seraient désormais servis en exclusivité lors des réceptions officielles et des relations inter-cantonaux. Ces vins sont élaborés avec soin pour être les dignes ambassadeurs du vignoble valaisan, ainsi que l'attestent les nombreuses distinctions récoltées dans les concours de dégustation.
- Les vins commercialisés par le Domaine du Grand Brûlé et la cave de Châteauneuf représentent le 0,2% de la production valaisanne.

Ces chiffres éloquentes vous permettront de conclure avec moi que les domaines de l'Etat du Valais, qui ont d'ailleurs réduit leur production depuis 2005, ne constituent nullement des concurrents pour les entreprises privées.

#### **14.4. Question N° 11 du 12 novembre 2013 « Aide aux producteurs de raisins valaisans »**

Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat est également très préoccupé par la situation actuelle de la vitiviniculture valaisanne, qui, après une progression constante entre 2005 et 2010, s'est fortement dégradée depuis.

L'Etat du Valais ne dispose pas d'un fonds pour atténuer les baisses de revenu des producteurs de raisins issus des variations de récolte. Il ne dispose, d'ailleurs, de tels fonds pour aucun secteur.

Par contre, nous sommes prêts à utiliser au maximum les outils existants pour soutenir les vignerons dans cette situation difficile. Ces outils sont notamment :

- les crédits à l'aide aux exploitations agricoles qui peuvent être utilisés si les conditions fédérales sont respectées ;
- le report du remboursement des annuités pour les bénéficiaires de crédits d'investissement ;
- le blocage financement, qui exige le respect des prix indicatifs fixés ;
- les crédits d'investissement pour le capital-plants, permis par la révision de la loi fédérale sur l'agriculture dès le 1er janvier 2014. C'est d'ailleurs quelque chose que nous avons obtenu, nous, parce qu'on s'est engagés pour ces nouvelles mesures avec un lobbying à Berne qui était très efficace.

Ces mesures, ainsi que les autres mesures de soutien cantonales à la viticulture ne peuvent cependant pas compenser des variations importantes de volume de production. Cet aspect doit être traité en priorité sous l'angle de la gestion de l'offre et cette tâche a été légalement confiée à l'Interprofession de la vigne et du vin, de même que la fixation des prix indicatifs du raisin.

Durant ces deux dernières années, le prix du raisin a fortement baissé suite à des productions qualifiées par certains de trop importantes par rapport au marché. On pourrait dès lors s'attendre à une forte valorisation du prix du raisin suite à cette très faible récolte 2013.

Cet aspect relève toutefois de discussions privées entre vendeurs et acheteurs de vendange. Le canton ne peut intervenir dans ces transactions commerciales strictement privées, qui relève également du travail de défense professionnelle du vigneron.

## 15. Remerciements

Les partenaires suivants trouveront ici l'expression de notre reconnaissance pour les bonnes collaborations et la confiance témoignée tout au long de l'année viticole :

- les administrations des communes viticoles,
- l'ensemble des encaveurs et des vigneron valaisans,
- l'association Vitival et ses membres,
- les contrôleurs de pièges,
- l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais,
- le Service de la consommation (Laboratoire cantonal),
- la Société des pépiniéristes viticulteurs valaisans,
- la station de recherches Agroscope,
- les techniciens participant au réglage des pulvérisateurs,
- les vigneron prélevant les échantillons de baies lors du suivi de la maturité.

### **Pour la rédaction du rapport annuel 2013 :**

Michèle Favre, Corinne Clavien, Guillaume Favre, Stéphane Emery, Jean-Bernard Buchard, Pierre-Dominique Balleys, Didier Carré et Pierre-André Roduit

## 16. Table des matières, tableaux et figures

### 16.1. Table des matières

<b>1. En bref .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Paramètres météorologiques et leurs conséquences .....</b>	<b>3</b>
2.1. Climat de l'année 2013 .....	3
<b>3. Encépagement et cadastre viticole.....</b>	<b>6</b>
3.1. Encépagement .....	6
3.2. Cadastre viticole .....	9
<b>4. Aspects phytosanitaires.....</b>	<b>11</b>
4.1. Organismes de quarantaine.....	11
4.2. Maladies à phytoplasmes, virales et bactériennes .....	12
4.3. Maladies fongiques.....	12
4.4. Les ravageurs : Insectes.....	15
4.5. Les ravageurs : Acariens .....	17
4.6. Les ravageurs occasionnels .....	18
4.7. Les adventices.....	18
4.8. Suivi des produits phytosanitaires et techniques d'application .....	20
4.9. Bulletins phytosanitaires .....	21
<b>5. Fumure.....</b>	<b>22</b>
<b>6. Surfaces viticoles à biodiversité naturelle .....</b>	<b>22</b>
<b>7. Paramètres de la récolte 2013 .....</b>	<b>23</b>
7.1. Estimation de la récolte potentielle .....	23
7.2. Evolution de la maturité .....	24
7.3. Sondages .....	28
7.4. Quantités encavées.....	28
7.5. Qualité du millésime 2013.....	30
7.6. Etat des stocks .....	31
<b>8. Laboratoire cantonal d'œnologie.....</b>	<b>32</b>
8.1. Au service de la qualité des vins valaisans .....	32
8.2. Conseils et formation .....	32
<b>9. Observatoire des vins en Grande Distribution en Suisse .....</b>	<b>33</b>
<b>10. Indicateurs sur la situation financière de la filière.....</b>	<b>35</b>
10.1. Rendement brut de la viticulture 2013 .....	35
10.2. Chiffre d'affaires de la filière 2012.....	37

<b>11. Point de situation des projets et études en cours .....</b>	<b>38</b>
11.1. Affinement des secteurs d'encépagement .....	38
11.2. Règlements Grand Cru communaux et signe distinctif et uniforme .....	38
11.3. Sauvegarde du patrimoine et « Sélection Valais » .....	39
11.4. Reconversion du vignoble.....	39
<b>12. Domaines viticoles de l'Etat du Valais.....</b>	<b>40</b>
12.1. Espace Merlot.....	40
<b>13. Sujets d'actualité.....</b>	<b>40</b>
13.1. Bordures tampon le long des cours d'eau.....	40
13.2. Traitements par voie aérienne .....	40
13.3. Mise en réseau de SPB .....	40
<b>14. Politique viticole cantonale .....</b>	<b>41</b>
14.1. Question N° 12 du 15 février 2013 « Le blocage-financement des vins du Valais ... bloqué » .....	41
14.2. Motion urgente N° 4.0020 du 11 juin 2013 « Une simplification du blocage-financement des vins du Valais ».....	41
14.3. Interpellation N° 4.0046 du 13 juin 2013 « Quelle stratégie pour la commercialisation des vins du Domaine du Grand Brûlé ? » .....	44
14.4. Question N° 11 du 12 novembre 2013 « Aide aux producteurs de raisins valaisans » .....	46
<b>15. Remerciements .....</b>	<b>47</b>
<b>16. Table des matières, tableaux et figures.....</b>	<b>48</b>
16.1. Table des matières .....	48
16.2. Tableaux.....	50
16.3. Figures .....	50

**16.2. Tableaux**

Tableau 1	Dates de stades phénologiques.....	4
Tableau 2	Evolution des températures moyennes et de la pluviométrie .....	6
Tableau 3	Evolution de la surface des cépages (> 100 hectares) du vignoble.....	7
Tableau 4	Demandes de plantation de nouvelles vignes .....	9
Tableau 5	Différences constatées - registre des vignes et la réalité du vignoble...	10
Tableau 6	Résultats des piégeages du 2 au 28 août 2013 par commune .....	12
Tableau 7	Utilisation des insecticides et acaricides en Valais.....	20
Tableau 8	Statistiques contributions pour les vignes à biodiversité .....	22
Tableau 9	Evolution du nombre de grappes et du poids de la grappe médiane ...	23
Tableau 10	Nombre de grappes médianes par m <sup>2</sup> à conserver .....	24
Tableau 11	Evolution de la quantité produite des principaux cépages.....	29
Tableau 12	Comparaison des quantités produites des principaux cépages.....	29
Tableau 13	Evolution des stocks de vins en Valais .....	31
Tableau 14	Comparaison des stocks de vins en Valais entre 2012 et 2013 .....	31
Tableau 15	Evolution des ventes de vins rouges en Grande Distribution .....	34
Tableau 16	Evolution du rendement brut de la viticulture .....	36

**16.3. Figures**

Figure 1	Précipitations mensuelles de novembre 2012 à octobre 2013.....	4
Figure 2	Températures moyennes de novembre 2012 à octobre 2013.....	5
Figure 3	Températures journalières moyennes et précipitations.....	5
Figure 4	Evolution des surfaces de chasselas de 1991 à 2013 .....	8
Figure 5	Structure d'âge des surfaces de chasselas en 2013.....	8
Figure 6	Somme des températures journalières supérieures à 8°C.....	13
Figure 7	Courbes de vol d'Eudémis dans le Haut-Valais .....	16
Figure 8	Surfaces ensemencées .....	19
Figure 9	Evolution du poids moyen des baies .....	25
Figure 10	Evolution de la teneur moyenne en sucre des baies de raisins .....	26
Figure 11	Evolution de la teneur moyenne en acidité totale des baies de raisin ..	27
Figure 12	Sondage moyen .....	28
Figure 13	Evolution des ventes de Fendant en 2012 et 2013 .....	34
Figure 14	Graphique de l'évolution du rendement brut de la viticulture .....	36
Figure 15	Evolution du chiffre d'affaires de la filière .....	37